

espelia
Conseil pour
la performance publique



Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le: 28 JUIN 2024

N° :

PTAEC

décembre 23

Collectivité de Saint-Martin



Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PTAEC)

En partenariat avec :





PTAEC



Préambule	7
1. Le début d'une nouvelle ère	9
1.1. Croissance et dépendances, les nuances du développement à Saint-Martin.	9
1.1.1. Une économie conventionnelle « gourmande » en ressources extérieures.	9
1.1.2. Une création de déchets exponentielle	9
1.2. Un modèle en danger	10
1.2.1. Des échanges mis en péril	10
1.2.2. La situation exigeante des écosystèmes locaux	10
1.3. L'économie circulaire, outil indispensable pour atteindre les objectifs territoriaux.	11
1.3.1. Le grand bouleversement de l'économie circulaire, une alternative économique salubre	11
1.3.2. Moteur d'un changement global de la société	13
2. PILIER 1 : Ordonner une gouvernance ouverte	14
2.1. FA.1 - Créer une administration de la transition	14
2.1.1. Supporter l'auto-organisation des acteurs locaux	14
2.1.2. Les comités de transition	14
2.1.3. Examiner et guider les accomplissements : le Colloque sur la transition	15
2.2. FA.2 - Coordonner les politiques publique	15
2.2.1. Coordonner les outils de la transition	15
2.2.2. Faire connaître une vision à long terme commune	16
2.3. FA.3 - Mettre en place un système de suivi et d'évaluation efficace	16
2.3.1. Compléter le système de suivi	17
2.3.2. Définir et rassembler l'ensemble des données dans des outils d'observation partagés	18
2.3.3. Évaluer les effets des politiques publiques	18
3. PILIER 2 : Activer les leviers de la transition	20
3.1. FA.4 - Démocratiser l'économie circulaire à Saint-Martin	20
3.1.1. Recenser et soutenir les acteurs et les initiatives locales et recueillir les bonnes pratiques en matière de promotion de l'économie circulaire	21
3.1.2. Développer et animer une stratégie de communication territoriale adaptée à chaque public, axée sur la conduite du changement	21
3.2. FA.5 - Favoriser l'émergence et le développement d'initiatives	22
3.2.1. Identifier les défis de la transition	22
3.2.2. Favoriser l'apparition de projets par le rapprochement	22
3.2.3. Accompagner la structuration des projets	23
3.3. FA.6 - Réorienter les aides publiques au service de la transition écologique à Saint-Martin	24
3.3.1. Évaluation du système d'aides publiques	24



3.3.2.	Complément des dispositifs d'aides en faveur de l'économie circulaire	24
3.3.3.	Instauration de « l'éco-conditionnalité » des aides	24
3.4.	FA.7 - Réorienter la fiscalité à Saint-Martin pour favoriser la transition écologique	25
3.4.1.	Conduire un audit fiscal écologique à Saint-Martin	26
3.4.2.	Rendre « verte » la fiscalité territoriale	26
3.4.3.	Positionner Saint-Martin en territoire précurseur de la fiscalité verte	26
3.5.	FA.8 - Appliquer et adapter la réglementation pour favoriser l'économie circulaire à Saint-Martin	27
3.5.1.	Consolider la politique de contrôle des frontières en faveur de l'économie circulaire	27
3.5.2.	Appliquer le droit d'expérimentation	27
3.5.3.	Appliquer, adapter et développer la REP	27
4.	PILIER 3 : Produire « durable »	29
4.1.	FA.9 - Enrichir la culture et les compétences en économie circulaire	29
4.1.1.	Faire vivre un réseau des référents de l'économie circulaire	29
4.1.2.	Stimuler le désir et renforcer les compétences des leaders et des employés.	29
4.1.3.	Engager la formation au service de la transition écologique	29
4.2.	FA.10 - Développer l'approvisionnement durable des entreprises	30
4.2.1.	Promouvoir et inciter les importations de produits certifiés et écoresponsables	30
4.2.2.	Rédiger un guide d'achat et d'approvisionnement durable	30
4.2.3.	Identifier les producteurs locaux de ressources / mettre en valeur l'offre locale	30
4.2.4.	Renforcer les certifications ou les labels sur les productions durables	31
4.3.	FA.11 - Adapter les méthodes de production	31
4.3.1.	Assister le diagnostic et la disponibilité des outils d'accompagnement	31
4.3.2.	Conscientiser l'écodesign	31
4.3.3.	Accompagner les entreprises dans la transmutation des pratiques de production	31
4.4.	FA.12 - La mutation des modèles économiques	32
4.5.	FA.13 - Accompagner la conversion des filières	32
4.5.1.	Élaboration d'une vision collective du futur souhaité avec toutes les parties prenantes	33
4.5.2.	Cartographie des chaînes de valeur pour identifier les points critiques et les réponses possibles	33
4.5.3.	Soutien à l'élaboration d'une feuille de route pour la transformation	34
4.5.4.	Transformation des feuilles de route en contrats de filière	34
4.6.	FA.14 - Stimuler la collaboration et les interconnexions industrielles	34
4.6.1.	Générer des alliances entre les acteurs	35
4.6.2.	Stimuler l'émergence de symbioses industrielles	35



5.	PILIER 4 : Orientations pour une Consommation Responsable à Saint-Martin	37
5.1.	FA.15 - Sensibiliser les ménages et les citoyens à une consommation responsable	37
5.1.1.	Faire connaître les coûts cachés de la consommation	37
5.1.2.	Promouvoir la sobriété et les pratiques du faire soi-même, de réparation et de réutilisation	38
5.1.3.	Promouvoir l'achat écoresponsable	38
5.2.	FA.16 - Organiser l'offre pour orienter l'achat écoresponsable	38
5.2.1.	Développer les circuits courts et les modes d'achats alternatifs	38
5.2.2.	Mieux référencer les produits locaux et les produits éco-conçus	39
5.2.3.	Réduire les emballages dans le commerce et la distribution	39
5.3.	FA.17 - Transformer les administrations et circulariser la commande publique	39
5.3.1.	Accompagner les administrations pour limiter la consommation de ressources	39
5.3.2.	Inciter la commande publique écologique	39
5.3.3.	Renforcer l'éco-conditionnalité de la commande publique locale	40
5.4.	FA.18 - Réduire le gaspillage alimentaire	40
5.4.1.	Communiquer et sensibiliser sur le gaspillage alimentaire	40
5.4.2.	Développer un marché alimentaire alternatif des invendus	40
5.5.	FA.19 - Développer les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi – « 3R »	41
5.5.1.	Renforcer l'apparition, la reconnaissance, et la robustesse des projets innovants	41
5.5.2.	Optimiser l'approvisionnement en matières premières afin de promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation.	41
6.	PILIER 5 : Magnifier nos déchets	42
6.1.	FA.20 - Optimiser et organiser la gestion à l'échelle locale	42
6.1.1.	Organisation et dynamisation d'un programme territorial visant la prévention des déchets et la promotion des consignes de tri.	42
6.1.2.	Optimiser et simplifier le tri des matériaux recyclables.	43
6.1.3.	Encourager, promouvoir et appuyer la gestion locale des biodéchets et des déchets verts	43
6.2.	FA.21 - Ajuster et améliorer la collecte des déchets	44
6.2.1.	Renforcer la collecte des déchets en porte-à-porte	44
6.2.2.	Changer la collecte des encombrants	44
6.2.3.	Mettre en place de meilleurs dispositifs de dépôt et de réception des déchets, tant publics que privés	45
6.3.	FA.22 - Favoriser le développement des circuits locaux de recyclage	45
6.3.1.	Organiser les filières de recyclage locales	45
6.3.2.	Connaître les marchés secondaires	46
6.3.3.	Expérimenter le recyclage des déchets dangereux	46



6.4.	FA.23 - Améliorer la gestion et le traitement des déchets issus du secteur de la construction	46
6.4.1.	Optimiser la gestion des déchets dans les marchés publics de BTP	46
6.4.2.	Plébisciter le réemploi des matériaux de construction et de recyclage	47
6.4.3.	Initier le recyclage des déchets du BTP (construction, démolition)	47
6.4.4.	Réformer la gestion des sols ou matériaux excavées	47
6.5.	FA.24 - Encourager des collaborations en vue de valoriser les déchets organiques et exploiter l'énergie qui en découle	48
6.5.1.	Stimuler et favoriser le traitement organique des biomasses et des biodéchets	48
6.5.2.	Mettre en lumière les fertilisants issus des biomasses et biodéchets	49
6.6.	FA.25 - Améliorer l'efficacité de la stratégie de gestion des déchets résiduels et finaux	49
6.6.1.	Élaborer une stratégie efficace pour le traitement des déchets résiduels	49
6.6.2.	Garantir une continuité de service pour le stockage des déchets ultimes	49
6.6.3.	Améliorer la gestion des déchets dangereux et non traités sur place	49
<hr/>		
7.	FICHES-ACTIONS	50
<hr/>		

Sortir du modèle linéaire « **extraire, transformer, produire, utiliser et jeter** » apparaît plus que jamais comme inévitable et nécessaire. Le besoin de rendre la société moins polluante, économe en ressources naturelles tout en favorisant le développement économique est devenu en quelques années le défi de notre époque.

La loi n 2020-105 du 10 février 2020, ou loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a été votée afin d'accélérer la mutation des modèles actuels de production et de consommation afin de limiter les déchets et ainsi préserver biodiversité, ressources naturelles et le climat.

Il en ressort 5 grands axes :

- **Produire de façon raisonnée**
- **Mettre fin au plastique jetable**
- **Mieux informer le consommateur**
- **Lutter contre le gaspillage et favoriser la seconde vie**
- **Interdire l'obsolescence programmée**

Le **Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PTAEC)** offre l'opportunité à Saint-Martin d'établir une stratégie avec des mesures concrètes pour conduire la transition vers une économie écologique exemplaire, valorisant l'émergence de valeurs nouvelles créatrice d'emploi. En d'autres termes, restructurer le fonctionnement du système économique vers la durabilité.

La rédaction de ce plan permet de structurer et souligne des idées, des initiatives et de politiques qui contribuent déjà à cette transition.

Fort des réflexions des différents acteurs, le PTAEC élabore un portrait du territoire, des orientations visant à modifier les politiques publiques et les pratiques des intervenants, ainsi que des fiches d'action opérationnelles.

1.



1.

1. LE DEBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE

1.1. Croissance et dépendances, les nuances du développement à Saint-Martin.

Les territoires ultramarins dépendent fortement des énergies fossiles. La production d'énergies renouvelables représente un enjeu majeur à la fois sur le plan environnemental et stratégique. Cela vise à garantir une gestion durable de l'approvisionnement énergétique de ces territoires, tout en réduisant leur vulnérabilité aux fluctuations des prix du pétrole et du gaz. Les régions ultramarines bénéficient de ressources naturelles telles que l'hydroélectricité, la géothermie et la biomasse. L'accélération de la transition écologique représente également un potentiel significatif de développement économique et d'emploi pour ces territoires.

Alors que l'économie de Saint-Martin était autrefois soumise aux rythmes et aux limites des écosystèmes locaux, la départementalisation (au travers du statut de dépendance de la Guadeloupe) a apporté une apparence de liberté vis-à-vis de ces contraintes. Cependant, cette importation d'une civilisation thermo-industrielle, avec son mode d'organisation économique et social basée sur la production et la consommation de masse, le crédit et les énergies fossiles, a en réalité accru les dépendances et les vulnérabilités de l'île.

1.1.1. Une économie conventionnelle « gourmande » en ressources extérieures.

L'économie de Saint-Martin, essentiellement alimentée par le tourisme, se caractérise par le poids des importations qui représentent la majorité des entrées. Ces importations d'énergie et de biens venant d'autres territoires sont principalement les denrées alimentaires et les hydrocarbures.

Ces flux de matières rendent Saint-Martin vulnérable aux fluctuations extérieures car elle s'en sert pour nourrir sa population et produire son électricité par exemple mais de ce modèle découle une croissance constante de la production de résidus et de déchets.

1.1.2. Une création de déchets exponentielle

Même si la majeure partie de la valeur ajoutée et des emplois se concentre dans le secteur tertiaire, notamment le tourisme, les autres activités économiques, comme l'agriculture, le BTP, représentent une part importante des déchets.

L'augmentation des importations se traduit par une augmentation significative de la production de résidus et d'émissions en aval. Ces déchets, résultant de la consommation des ménages et des processus de production des activités économiques, requièrent des systèmes de collecte et de gestion adéquats, étalés sur tout le territoire. Bien que des infrastructures aient été mises en œuvre pour améliorer la séparation et le traitement des divers déchets, le niveau de valorisation des matières locales demeure encore très limité, entraînant soit un recyclage via l'exportation dont le bénéfice environnemental est discutable, soit une élimination par enfouissement.

Naturellement, l'introduction d'une économie sectorielle et de la consommation de produits manufacturés a entraîné une augmentation rapide de la production de déchets ménagers.

1.

1.2. Un modèle en danger

L'accentuation des liens de dépendance énergétique, matérielle et financière expose Saint-Martin à une vulnérabilité significative. La viabilité d'un métabolisme dépend de flux qui autorisent à consommer largement au-delà des capacités locales, sans aucun contrôle sur ces flux. De plus, cela dépend de la capacité des environnements locaux à s'adapter.

1.2.1. Des échanges mis en péril

1.2.1.1. *Leur réduction prévisible et les crises à répétitions*

L'ensemble des transformations et des altérations de l'environnement naturel causées par l'activité humaine, telle que l'urbanisation, la déforestation, l'agriculture intensive, la construction d'infrastructures, etc. entraînent des conséquences au niveau mondial. Plus de 2 millions d'hectares disparaissent chaque année sous l'effet de l'urbanisation. Ceci s'accompagne d'une baisse de la fertilité des sols qui elle-même engendre une baisse de production.

L'anthropisation a un impact significatif sur les écosystèmes naturels, modifiant souvent leur structure et leur fonctionnement.

Nous assistons également à de nombreuses tensions géopolitiques, instaurant une certaine instabilité politique. Par exemple, l'Europe se trouve confrontée aux difficultés d'approvisionnement en gaz naturel et aux augmentations de prix des autres matières premières, liées au conflit en Ukraine. Le prix final des biens produit dans ces régions augmente et les effets se font ressentir jusque sur le territoire de Saint-Martin.

A la dépendance écologique s'ajoute l'attachement financier du territoire aux transferts publics. Ces transferts n'ont plus de rôle de levier, mais sont devenus les piliers de l'économie locale. A l'échelle mondiale, la déstabilisation économique résultant de l'accumulation de dettes des différentes nations pourrait à terme menacer la survie du territoire. Pénurie, rupture d'approvisionnement sont des scénarii possibles.

1.2.2. La situation exigeante des écosystèmes locaux

Saint-Martin est certes menacé par des facteurs provenant de l'extérieur mais il faut également faire face aux problématiques endogènes générées par la pression exercée sur le milieu naturel.

1.2.2.1. *Des milieux fragiles*

L'environnement de l'île de Saint-Martin, caractérisé par des éléments naturels diversifiés, plage de sable blanc, récifs coralliens et des zones marines riches en biodiversité est mis à l'épreuve face aux augmentations de température, entraînant des périodes de sécheresse intense. L'île est également sous la menace du renforcement des phénomènes météorologiques ponctuels (ondes tropicales) et saisonnier (ouragans). Phénomènes ayant un impact significatif sur son environnement naturel.

De plus, c'est une île aride, ce qui signifie qu'elle ne possède pas de ressources naturelles en eau douce. Le processus naturel du cycle de l'eau (évaporation, condensation, précipitations) ne s'applique pas à Saint-Martin car elle ne dispose ni de rivière ni de source exploitable pour la consommation humaine. Cela place l'approvisionnement en eau potable au cœur des préoccupations pour les habitants.

Du fait de sa dimension réduite, son isolement et son fort taux d'endémisme, l'écosystème insulaire de Saint-Martin présente une vulnérabilité accrue.

1.

1.3. L'économie circulaire, outil indispensable pour atteindre les objectifs territoriaux.

Tous les éléments cités illustrent les ambiguïtés et les fragilités du modèle de développement transmis par la décentralisation. L'amélioration des conditions de vie, au détriment des inégalités et de la pauvreté existante sur le territoire, a renforcé toutes les dépendances économiques, financières et matérielles de l'île.

Ces dépendances sont autant de failles, face à la circulation de biens devenu moins évidente, et non garantie, et face à l'augmentation constante de la population.

1.3.1. Le grand bouleversement de l'économie circulaire, une alternative économique salubre

Les mutations qui s'imposent aujourd'hui concernent tous les territoires de la planète et les générations futures. En tant que petite île, mitoyenne, sans ressources fossiles, il est nécessaire d'anticiper les mutations que nous aurons à subir, en trouvant des solutions répondant à la fois aux défis économiques et sociaux et aux besoins de conservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Le territoire grâce à ses compétences en matière de développement économique, de formation, d'aménagement et de planification, est en mesure de mettre en action les domaines et piliers constituant l'économie circulaire.

Cet instrument opérationnel propose de repenser notre manière de consommer, de produire et de distribuer en intégrant la notion de boucle de matière à l'instar du cycle du vivant. L'enjeu est de réussir cette transformation en garantissant une utilisation optimale des flux énergétiques et les matières disponibles, déchets y compris.



Économie circulaire, 3 domaines, 7 piliers (Source : ADEME, juin 2017).

Selon l'ADEME, l'économie circulaire est « un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la

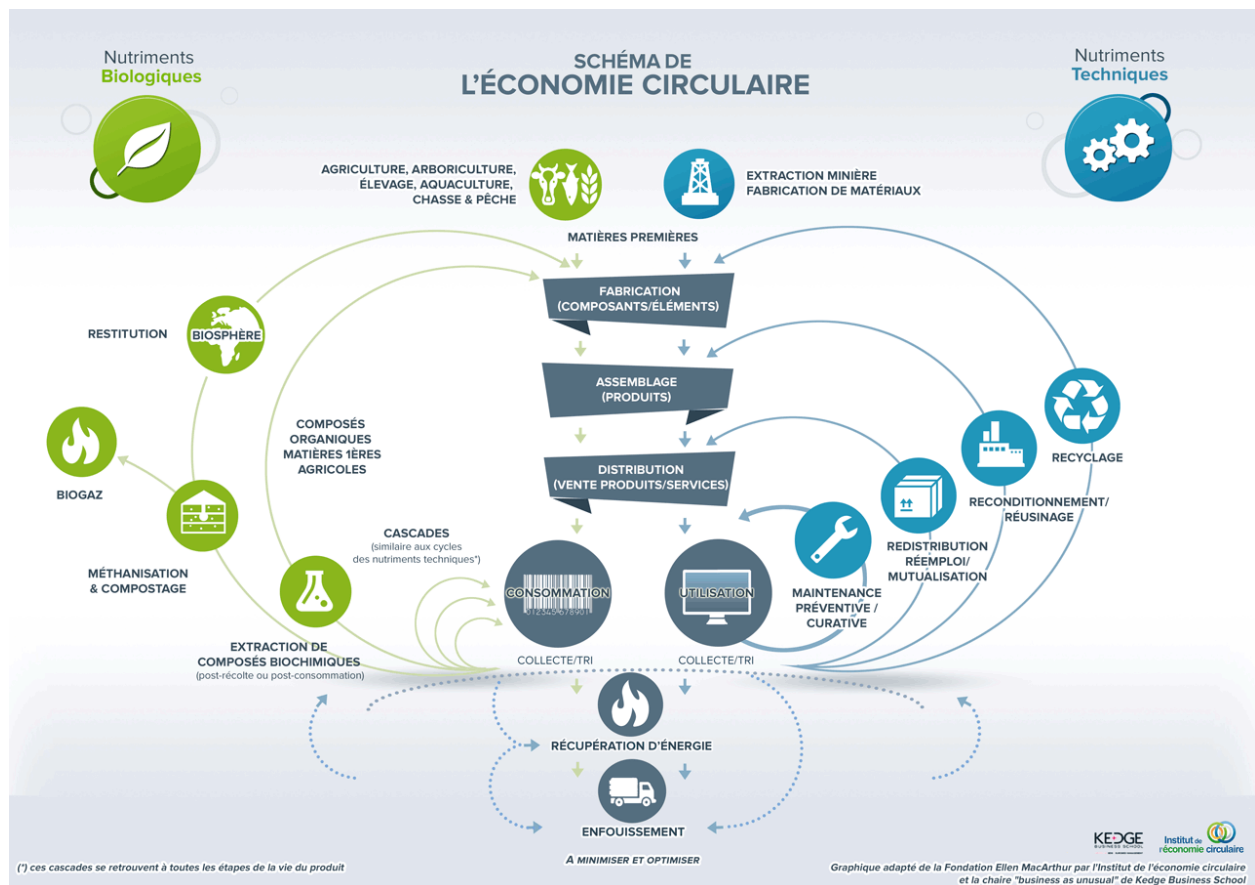
1.

croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Il s'agit de « **faire plus et mieux avec moins** ».

La réutilisation des biens et le recyclage remplacent le fonctionnement linéaire, générant ainsi activités et valeurs en faisant le choix d'intégrer l'allongement de la durée d'utilisation des flux d'énergies et des matières prélevés dans la nature.

Comme le montre le graphique suivant créé par l'Institut de l'Economie Circulaire, l'économie circulaire s'engage dans la création de chaînes alimentaires réelles :

- des chaînes biologiques collectent et valorisent des matières organiques et biodégradables sous la forme de nutriments pour nourrir les sols et les écosystèmes, créant ainsi de nouvelles ressources organiques.
- les chaînes industrielles réutilisent, réparent, revalorisent et transforment les produits en fin de vie pour les intégrer dans de nouveaux cycles productifs et cherchent à maximiser l'utilisation des matériaux extraits pour en tirer le meilleur parti.



D'un point de vue géographique, l'économie circulaire offre d'excellentes opportunités pour stimuler le développement d'activités non migratoires et d'opportunités d'emploi, notamment dans le secteur de la maintenance.

Selon l'Agence américaine de protection de l'environnement, la mise en décharge crée un emploi pour 10 000 tonnes de déchets traités, tandis que les activités d'assainissement et de recyclage créent plus de 30 emplois.

1.

Outre la territorialité, elle favorise les échanges entre producteurs locaux et permet la redistribution de la valeur produite au sein du territoire. Améliorant ainsi le cadre de vie, renforçant l'unité et la coexistence. L'économie circulaire contribue également à réduire la dépendance à l'énergie et aux matériaux, **réduisant ainsi la facture financière et environnementale des importations.**

De plus, elle peut transformer cette dépendance et cette apparente limitation (gestion des déchets dans un contexte de forte saturation des décharges) en une opportunité pour transformer notre modèle de développement et créer une ambition territoriale commune et une ligne unifiée :

une île zéro déchet et 100% valorisation.

1.3.2. Moteur d'un changement global de la société

Pour atteindre ces objectifs, l'économie circulaire nécessite une approche transformationnelle globale centrée sur les pratiques des citoyens, des consommateurs, des entrepreneurs et des pouvoirs publics, et s'appuie donc sur les 7 piliers identifiés par l'ADEME :

- **Approvisionnement durable ;**
- **Eco-conception ;**
- **Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) ;**
- **Economie de la fonctionnalité ;**
- **Consommation responsable ;**
- **Allongement de la durée d'usage ;**
- **Recyclage.**

Dans cette optique, le PTAEC de Saint-Martin propose d'accompagner tous les publics et toutes les activités du territoire à travers deux axes d'intervention pour conduire la transition :

- Le premier objectif est de transformer les politiques publiques pour stimuler et accompagner la transition en :
 - **organisant une gouvernance ouverte (pilier 1) ;**
 - **activant tous les leviers d'action au service de l'économie circulaire (pilier 2).**
- Le but de la deuxième intervention est de changer les pratiques des acteurs locaux :
 - **modes durables de production des entreprises et des filières (pilier 3) ;**
 - **consommation responsable des ménages et des secteurs administratifs (pilier 4) ;**
 - **gestion optimisée des résidus et déchets (pilier 5).**

2.

2. PILIER 1 : ORDONNER UNE GOUVERNANCE OUVERTE

L'objectif du PTAEC est d'accompagner la transition d'une économie synonyme de dépendances et de vulnérabilité vers une économie pleine de sens écologique et solidaire, génératrice d'emplois.

Cette mutation représente de nombreux défis dans tous les domaines de la société et nous questionne sur notre manière de produire, de consommer. Elle remet également en question nos habitudes, nos croyances et notre rapport au vivant.

L'implication de la population saint-martinoise est essentielle afin de garantir ce changement d'orientation vers l'économie circulaire. Il faudra donc une gouvernance fédératrice et pleine d'entrain, qui encourage l'organisation des acteurs du territoire et supervise les dialogues.

2.1. FA.1 - Créer une administration de la transition

2.1.1. Supporter l'auto-organisation des acteurs locaux

La transformation concerne tout le monde et nécessite la participation de chacun. Cela dépend de notre capacité individuelle et collective à expérimenter et développer de nouvelles façons de vivre et de se comporter, qui transformeront progressivement notre territoire. La gouvernance doit donc faciliter la participation, l'émergence et le développement d'initiatives et d'expérimentations à tous les niveaux de la société.

A cette fin, le **PTAEC encourage la création de Cercles d'Intérêt ou Cercles de Proximité**, qui regroupent des acteurs confrontés aux mêmes problématiques ou souhaitant construire conjointement des projets et des solutions contribuant à l'économie circulaire. Qu'elles prennent la forme d'associations, de collectifs informels, de réseaux d'entreprises, de groupements de quartier, ces organisations constituent un lieu de débat, de délibération, de conseil et d'action.

2.1.2. Les comités de transition

Si la transformation passe par la mobilisation, elle doit aussi être source de cohésion. Cependant, les participants présentent des perspectives et des intérêts différents et parfois disparates. Pour cela, **il est nécessaire d'organiser des rencontres et des échanges entre acteurs d'horizons différents (associations, citoyens, chercheurs, entrepreneurs, décideurs publics, financiers) pour croiser les regards et proposer des réponses communes aux principaux enjeux du territoire**. La cocréation de connaissances nous permet d'établir des liens et de la confiance ; le dialogue favorise une compréhension partagée des avantages et des risques de la transformation.

Dans ce contexte, **des comités de transition seront consacrés aux grands axes du PTAEC**, comme la préservation de la biodiversité ou la transition énergétique. Ouverts à tous, personne morale ou physique, ces comités sont des lieux de rencontre et de concertation. Avec l'aide d'un animateur, les participants pourront faire un état des lieux détaillés des problématiques existantes et donner vie aux solutions. Pour donner vie à ce projet partagé, il sera établi un **plan d'action pluriannuel** capable de faire disparaître les peurs et de **solidifier la dynamique de la transition en harmonisant les outils avec les besoins des usagers**.

2.

2.1.3. Examiner et guider les accomplissements : le Colloque sur la transition

Le Colloque de la transition est un espace d'échanges et de discussion, ouvert à tous, favorisant l'adhésion d'un plus grand nombre à la définition des priorités territoriales, et au suivi des actions menées.

Ainsi, une fois par an, lors d'un événement exceptionnel, tous les saint-martinois pourront :

- **explorer et adhérer aux initiatives** promues par les **cercles de transition**, dans le but de promouvoir et de sensibiliser à l'économie circulaire ;
- **consulter et contribuer aux travaux** des **comités de transition** en partageant leurs opinions, leurs souhaits et leurs propositions d'actions ;
- **suivre de la progression des travaux** entrepris au sein des comités et proposer des ajustements ou des réorientations.

La participation des élus de la COM de Saint-Martin, de financeurs et autres services de l'Etat et/ou experts est d'une pertinence absolue.

2.2. FA.2 - Coordonner les politiques publique

La transition vers une économie circulaire peut être entravée par divers obstacles :

- **culturels** : méconnaissance de l'urgence écologique, poids des coutumes et des croyances, résistance au changement et culture de faible collaboration.
- **économiques** : demande de produits circulaires limitée ou manque de considération. Le prix d'achat prend en compte les externalités négatives/les coûts réels de la pollution environnementale ; baisse des ventes, immaturité et insuffisance du « business model » de l'économie circulaire.
- **techniques** : faible maturité ou disponibilité d'alternatives « vertes », incertitude, techniques, etc.
- **réglementaires** : lois qui traitent des activités nocives ou inappropriées pour l'environnement. Limiter la consommation de matières premières importées (notamment substances dangereuses) et nécessite l'utilisation de matériaux et de ressources recyclés. Environnement localisé défavorable aux expérimentations et à l'innovation technologique Insulaires, etc.

Ces obstacles peuvent se renforcer mutuellement et provoquer une stagnation économique.

Le fonctionnement linéaire est à la fois stable et inefficace. Le défi global est de surmonter cette situation avec une approche globale et cohérente.

2.2.1. Coordonner les outils de la transition

Comme la persistance d'un seul verrou peut suffire à entraver la transition, les interventions et les politiques publiques doivent simultanément cibler les obstacles en usant d'instruments réglementaires, économiques, pédagogiques et scientifiques. À cette fin, le PTAEC concrétise des outils de natures diverses à travers des fiches-actions, conçues dans une logique de complémentarité et de renforcement mutuel pour accélérer la transformation du territoire.

Cette approche transversale nécessite une coordination des politiques publiques afin de fournir aux opérateurs un cadre lisible et propice à l'action. C'est pourquoi Saint-Martin positionne l'impératif de la transition

2.

écologique comme principe et objectif premier à décliner dans l'ensemble de ses documents stratégiques, actes et dispositifs de soutien.

Étant donné que la transition requiert l'intervention coordonnée de l'ensemble des décideurs publics, un audit des politiques publiques territoriales sera organisé pour :

- analyser la cohérence des instruments,
- identifier d'éventuelles contradictions,
- proposer des pistes d'adaptation.

Dans cette démarche, la **création d'un indice de circularité des politiques publiques** sera également développée. La conception de cet indice pourra s'appuyer sur des travaux de recherche associés à cette problématique, notamment au niveau national avec ceux réalisés par France Stratégie et les services de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, ainsi que sur les résultats issus de projets européens tels que H2020 et INTERREG.

La pertinence de créer un indice de circularité locale repose sur l'intégration des travaux préalablement réalisés tout en tenant compte de nos spécificités liées à notre insularité et à notre potentiel en ressources et en recyclage.

La coordination effective des politiques publiques se concrétisera au sein du Conseil de la transition, une déclinaison technique de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Ce conseil se réunira deux fois par an, notamment à l'issue du Forum de la transition, pour évaluer les initiatives lancées au cours de l'année, valider le plan d'action annuel issu des travaux des comités et assurer la coordination des politiques territoriales dans les quartiers, les villes et les microrégions. Cette coordination sera facilitée par la mise en réseau des acteurs publics et parapublics engagés dans les politiques économiques, notamment le club des développeurs économiques.

2.2.2. Faire connaître une vision à long terme commune

En raison de sa complexité intrinsèque, l'établissement d'une économie circulaire requiert du temps et l'engagement à long terme de tous les acteurs impliqués. Ainsi, il est essentiel de concevoir une vision stratégique et un programme de transformation s'étendant sur plus d'une quinzaine d'années, afin de fournir à chacun une direction claire et un cadre propice à l'action.

Dans cette perspective, Saint-Martin pourrait envisager de soumettre à l'État et à la Commission Européenne la proposition de dédier les futurs Programmes Opérationnels européens (PO FEDER) à la transition écologique. L'objectif est de créer de nouveaux secteurs d'activité et d'emploi tout en apportant des solutions concrètes aux principaux défis du territoire.

Cette ambition occupera également une place centrale dans les discussions avec l'État dans le cadre du contrat de convergence. Ce contrat vise à mobiliser tous les leviers nationaux tels que la réglementation, la fiscalité et les transferts pour construire cette transition et **faire de Saint-Martin un exemple national de l'économie circulaire en milieu insulaire**. Ces discussions chercheront en particulier à garantir la stabilité des dispositifs de soutien aux opérateurs du territoire.

2.3. FA.3 - Mettre en place un système de suivi et d'évaluation efficace

Le Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PTAEC) s'inscrit dans le cadre du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) de Saint-Martin, le document de planification de la

2.

gestion des déchets s'étendant sur une période de 6 et 12 ans. Ce document est conçu pour suivre et évaluer les actions indiquées de façon régulière tout au long de la période et ajuster si besoin les interventions. Le déploiement conjoint du PTAEC et du PTPGD repose sur une approche basée sur la méthode "roue de Deming", articulée autour du cycle en quatre phases : « Plan, Do, Check, Acta » (PDCA). Cette méthodologie favorise une amélioration continue.

Pour ériger un tel dispositif, le PTAEC s'appuie sur trois leviers fondamentaux :

- l'enrichissement et le renforcement de la gamme d'indicateurs existants pour une meilleure compréhension de l'état actuel et de l'évolution de Saint-Martin ;
- la définition et la consolidation de l'ensemble des données afin de fournir des informations claires et accessibles au plus grand nombre ;
- le développement de méthodes d'évaluation performantes des politiques publiques.

2.3.1. Compléter le système de suivi

Pour suivre et évaluer la progression de la transition écologique, la priorité consiste à enrichir la gamme des indicateurs d'observation disponibles.

Dans cette perspective, l'utilisation de la plate-forme de visualisation des données liées aux Objectifs de Développement Durable (ODD) pourrait faciliter l'appropriation des indicateurs de suivi de l'ODD 12, axé sur la « consommation et production durables » par l'ensemble des décideurs et parties prenantes du PTAEC. En 2022, la DEAL et l'INSEE ont également produit une publication sur les indicateurs de suivi des ODD.

- a) *Évaluer la capacité du territoire à supporter une charge donnée et analyser l'impact environnemental de l'activité économique*

L'objectif premier de l'économie circulaire est de **réinscrire l'économie dans les limites et les rythmes des milieux dont elle tire des ressources et qui absorbent ses rejets**. Évaluer la capacité de charge du territoire saint-martinois, c'est estimer les flux d'énergie et de matière que les anthropoïde-écosystèmes peuvent produire et traiter sans compromettre leur fonctionnement. De manière réciproque, calculer l'empreinte écologique du modèle de développement saint-martinois permet d'évaluer les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de chaque habitant. Ces indicateurs mondialement reconnus servent de bases solides pour définir les besoins et les ressources disponibles, mettant en lumière l'ampleur de la transition nécessaire.

- b) *Mettre à jour l'analyse du métabolisme du territoire*

Conformément à la directive-cadre européenne sur la gestion des déchets de 2008, chaque région doit élaborer un diagnostic de métabolisme territorial, quantifiant les prélèvements, les importations de ressources nécessaires et les rejets générés par l'économie. Cet exercice offre une vision complète de l'ancrage physique de l'économie, mesurant précisément la dépendance aux importations de ressources stratégiques. Il contribue également à évaluer l'efficacité énergétique et matérielle de l'économie, fournissant des comparaisons interrégionales et internationales pour évaluer les performances relatives de l'économie. Cet exercice sera régulièrement reconduit et mis à jour pour mesurer les résultats du PTAEC.

- c) *Établir une cartographie des déplacements des flux d'énergie et de matière à l'échelle du territoire*

Si le diagnostic de métabolisme territorial donne une vision globale, la transition vers l'économie circulaire nécessite une connaissance fine des prélèvements, de la circulation et des rejets de ressources dans chaque filière et zone d'activité. Cet objectif sera atteint par le biais d'une recherche-action participative mobilisant les têtes de réseaux. Dans cette optique de connaissance approfondie, une attention particulière sera portée à l'estimation quantitative et qualitative des gisements de déchets produits sur le territoire, ainsi qu'aux modes de traitement et de valorisation des différents flux. L'identification en temps réel des déchets générés

2.

par les activités économiques encouragera également le développement d'échanges et de collaborations, comme prévu dans une Fiche-Action dédiée à la création de synergies entre opérateurs (EIT).

d) *Apprécier l'état de préservation des environnements*

Au-delà de la simple dimension quantitative, **la résilience des milieux face aux chocs revêt une importance cruciale**. Le territoire nécessite un dispositif de connaissance partagée et accessible facilitant la visualisation de l'évolution des milieux et des problématiques les plus critiques. Il est essentiel d'approfondir la **connaissance des seuils critiques de prélèvements et de rejets susceptibles de déclencher un phénomène d'involutions, entraînant une dégradation irrémédiable des milieux**.

Cette démarche anticipe notamment les effets du changement climatique.

Dans un souci de sensibilisation du grand public, ces éléments seront diffusés à travers la création de tableaux de bord et d'outils de communication adaptés. Des mécanismes d'alerte seront également mis en œuvre pour répondre à des défis écologiques urgents.

e) *Élaborer un indicateur mesurant la prospérité de manière durable:*

Pour évaluer les progrès du PTAEC, le dernier défi réside dans la création d'un indicateur de prospérité alternatif au taux de croissance du produit intérieur brut (PIB). Étant donné que cet indicateur imparfait se concentre exclusivement sur le développement de la production marchande, négligeant les activités familiales, sociales et l'ancrage écologique de l'activité, un groupe de travail sera mobilisé. Ce groupe sélectionnera et renseignera un indicateur composite internationalement reconnu, intégrant toutes les dimensions écologiques, économiques et sociales de la prospérité, offrant ainsi une vision plus équitable de l'évolution du bien-être des Saint-Martinois. **Cette initiative pourra s'inspirer du suivi d'un radar des indicateurs principaux des 17 ODD, en utilisant la méthodologie du Réseau des solutions de développement durable des Nations Unies (SDSN).**

2.3.2. Définir et rassembler l'ensemble des données dans des outils d'observation partagés

Le deuxième défi majeur consiste à structurer une démarche territoriale de production, de partage et de diffusion des données locales. Il paraît essentiel d'avoir un dispositif offrant une vision claire des tonnages des grands gisements de déchets, des modalités de collecte, ainsi que des modes de valorisation et d'élimination. Ce qui permettrait une analyse économique (investissements, coûts) et sociale (emplois) de la gestion des déchets. Pour répondre à la complexité de la transition vers l'économie circulaire, il est nécessaire d'élargir cette démarche en intégrant les enjeux écologiques et économiques. Cela se fera par le biais de l'animation d'un collectif de partenaires institutionnels chargé de définir et d'analyser les informations et les indicateurs de suivi. La diffusion de ces informations sera facilitée par la création et l'animation d'une plateforme collective, permettant de partager, de prendre connaissance et de suivre l'évolution des indicateurs. Les travaux et les publications des partenaires seront diffusés via ce portail d'information, accessible à l'ensemble des citoyens, reprenant les 7 piliers de l'économie circulaire. Le suivi des progrès de la transition nécessite un aperçu synthétique et rapide des indicateurs de mesure et de suivi d'évolution. La conception puis la publication régulière, 1 à 2 fois par an, sous une forme numérique et dynamique, de tableaux de bord relatifs aux thématiques de l'économie circulaire constituent un préalable à la prise de décision.

2.3.3. Évaluer les effets des politiques publiques

Toute politique publique engendre des actions qui peuvent entraîner des conséquences inattendues sur les acteurs économiques et le territoire concerné, en lien avec les objectifs visés. Les éléments imprévisibles et les contraintes temporelles peuvent altérer les résultats souhaités ou déclencher des réactions opposées.

2.

Chaque politique publique doit donc être évaluée pour mesurer et surtout comprendre les écarts, mettant en lumière les mécanismes qui renforcent ou inhibent l'efficacité des mesures spécifiques. Dans cette optique, un programme de recherche-action sera déployé pour évaluer les retombées des actions engagées et capitaliser sur les meilleures pratiques dans une logique d'essai et d'erreur.

3.

3. PILIER 2 : ACTIVER LES LEVIERS DE LA TRANSITION

L'économie circulaire représente une transformation significative pour un système économique et social qui s'est solidifié au fil du temps et qui guide désormais largement la pensée et l'action des acteurs du territoire. Il est crucial de reconnaître que cette transition ne peut être imposée instantanément. Elle résultera plutôt d'une **multitude d'initiatives, de petits pas et de décisions qui, une fois agrégés, traceront une trajectoire alternative, une nouvelle forme d'organisation durable pour notre île.**

Dans cette perspective, le Plan Territorial d'Action pour l'Économie Circulaire (PTAEC) doit **encourager l'émergence de projets et d'expérimentations qui s'éloignent des normes circulaires classiques.** Il doit soutenir la diffusion de ces nouvelles approches et lever les obstacles ainsi que les mécanismes qui freinent leur généralisation. Ces obstacles peuvent prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'un manque de sensibilisation ou d'enthousiasme, de lacunes dans les outils d'accompagnement ou de financement, ou encore de verrous techniques ou réglementaires. En réponse, il est essentiel d'activer tous les leviers de la transition.

- En premier lieu, il est impératif de sensibiliser les différents publics à l'urgence de la crise écologique et à la possibilité de contribuer à une transition souhaitable. Cela peut se faire en démocratisant le concept d'économie circulaire et en mettant en lumière les réalisations et les avantages de cette approche.
- Deuxièmement, il est nécessaire de créer un environnement propice à l'émergence et à la croissance de projets d'économie circulaire. Cela implique de favoriser les rencontres et l'émulation entre les acteurs afin de relever les défis pratiques du territoire. De plus, il convient d'adapter les outils d'accompagnement et de financement aux besoins et à l'expérience des utilisateurs.
- Troisièmement, la fiscalité doit être ajustée de manière à encourager les acteurs à modifier leurs comportements, en récompensant les pratiques circulaires et en pénalisant les comportements nuisibles au bien commun, conformément au principe du pollueur-payeur. Saint-Martin a sur ce point une grande latitude d'action.
- Quatrièmement, les aides publiques doivent être réorientées pour cibler les activités favorisant la transition, tout en rendant financièrement moins attractifs les investissements qui vont à l'encontre de cette transition.
- Enfin, il est essentiel d'accompagner l'évolution de la réglementation afin de supprimer les obstacles à la transition vers une économie circulaire et de créer un cadre propice à l'émergence et au développement de projets dans le territoire de Saint-Martin. Là encore, le statut de Saint-Martin est un véritable atout pour mener rapidement et efficacement cette évolution réglementaire.

3.1. FA.4 - Démocratiser l'économie circulaire à Saint-Martin

Le PTAEC vise à transformer l'économie de manière participative et en faveur des habitants de Saint-Martin. Sa réussite dépend de la dynamique qu'il saura instaurer sur le territoire, de l'appropriation des enjeux par chacun et de la mobilisation générale. Cependant, l'économie circulaire peut sembler être un concept abstrait ou inaccessible, déconnecté des préoccupations concrètes des acteurs locaux.

3.

Afin de favoriser l'émergence et la diffusion de nouveaux modes de production, de distribution et de consommation, il est essentiel de recenser et de soutenir tous les acteurs, tout en élaborant et déployant une stratégie de démocratisation de l'économie circulaire adaptée à toutes les parties prenantes : administrations et collectivités locales, entreprises, citoyens.

3.1.1. Recenser et soutenir les acteurs et les initiatives locales et recueillir les bonnes pratiques en matière de promotion de l'économie circulaire

Pour contrer l'idée d'une économie circulaire inappropriée aux enjeux de Saint-Martin et susciter l'enthousiasme, la priorité est de **mettre en avant la richesse des acteurs et des expériences**, ainsi que leurs contributions. La première action consistera à recenser les acteurs et les projets développés récemment à Saint-Martin. Ces informations seront consolidées sous diverses formes (base de données en ligne, bibliothèque de vidéos, etc.) et partagées via une **plate-forme dédiée à l'économie circulaire, accessible à tous les acteurs pour une diffusion étendue**.

Par ailleurs, dans le souci de frugalité du PTAEC, une sélection des actions de promotion de l'économie circulaire, tant sur le territoire qu'ailleurs, sera effectuée pour constituer une base de bonnes pratiques et d'outils. Ces ressources seront mises à disposition des acteurs chargés de la promotion dans leur sphère d'influence.

Enfin, dans une optique de collaboration locale, les initiatives de promotion de l'économie circulaire seront encouragées et soutenues en appuyant l'organisation d'événements et en diffusant des informations.

3.1.2. Développer et animer une stratégie de communication territoriale adaptée à chaque public, axée sur la conduite du changement

Cette action de promotion territoriale vise à :

- **Faire connaître l'économie circulaire en la rendant tangible et attrayante ;**
- **Faire aimer l'économie circulaire en encourageant l'émergence d'ambassadeurs promouvant cette approche ;**
- **Faire agir l'ensemble des acteurs en les incitant à prendre des initiatives.**

Comme tout changement, l'économie circulaire suscite des craintes, des réticences et des résistances chez les acteurs établis. Afin de faciliter l'expression de ces inquiétudes et d'y répondre, une stratégie de communication territoriale adaptée sera déployée pour accompagner l'évolution des représentations et des imaginaires.

Pour appréhender les enjeux symboliques de la transition vers l'économie circulaire, identifier les ressentis, les craintes et les espoirs, ainsi que pour favoriser la convergence des positions autour d'un projet partagé, des sessions d'intelligence collective seront organisées sur le territoire. Ces ateliers permettront de libérer la parole, de mettre en lumière les obstacles et les risques.

Les résultats de ces ateliers alimenteront l'élaboration de plans d'actions pluriannuels, adaptés à chaque public, visant l'acceptabilité, l'adhésion et l'engagement des acteurs. Ces plans d'actions seront conçus avec le concours de spécialistes de l'accompagnement au changement, du comportement et de la communication, puis mis en œuvre à travers des Fiches-Actions dédiées (Fiche-Action n°9 pour les entreprises, Fiche-Action n°15 pour les consommateurs, Fiche-Action n°17 pour les décideurs publics, ...).

3.

3.2. FA.5 - Favoriser l'émergence et le développement d'initiatives

L'arrivée d'une économie circulaire dépend principalement de la capacité des acteurs à concevoir des initiatives en réponse aux défis majeurs du territoire. Alors que les actions de démocratisation et de promotion peuvent lever des obstacles psychologiques et susciter le désir d'entreprendre, la construction et le développement de projets opérationnels peuvent être entravés par une méconnaissance des attentes des utilisateurs, des modèles spécifiques de l'économie et par l'absence de dispositifs d'accompagnement et de financement adaptés. Afin d'augmenter tant la quantité que la qualité des projets qui, une fois agrégés, entraîneront une transformation de notre modèle de développement et la création de nouveaux gisements de valeur et d'emploi, il est donc essentiel de **faciliter l'émergence d'idées et leur transformation en initiatives durables**.

3.2.1. Identifier les défis de la transition

La transition vers une économie circulaire pose une problématique complexe qui engendrera de nombreuses questions pour les acteurs présents sur le territoire. Ces interrogations, au-delà des contraintes apparentes, offrent l'opportunité d'encourager le développement de connaissances, de compétences et de solutions répondant aux besoins directs des utilisateurs et du territoire.

Encourager l'émergence de projets implique la détection et la capitalisation des problèmes et des obstacles rencontrés par les acteurs de terrain (associations, chambres consulaires, clusters, collectifs, collectivité, réseaux socioprofessionnels) dans leurs domaines d'activités respectifs tels que l'agriculture, l'énergie, l'industrie, le tourisme, la construction, le numérique, etc. Cet inventaire sera réalisé notamment à travers l'animation des cercles de discussion et du forum de la transition décrit précédemment. Il alimentera la **création d'une banque numérique de défis offrant une vision claire des besoins peu ou mal satisfaits sur le territoire**.

L'aide à la conception sera renforcée par l'observation attentive des diverses initiatives d'intérêt développées dans d'autres territoires et susceptibles d'être adaptées à Saint-Martin. Chaque initiative sera consignée dans une fiche récapitulative détaillée, comprenant des informations qualitatives telles que la cible des utilisateurs, le modèle économique, les ressources engagées, etc.

3.2.2. Favoriser l'apparition de projets par le rapprochement

Pour assurer une diffusion efficace de ces informations et encourager la transformation des défis en initiatives, plusieurs canaux de promotion seront activés, tels que le portail du forum de la transition, les réseaux sociaux, les chambres consulaires, les associations professionnelles, les concours d'aides à la création d'entreprises, etc. Lors de la tenue annuelle du forum de la transition, des sessions de présentation des défis et d'initiatives externes pertinentes seront également prévues pour les éventuels porteurs de projets.

Afin de favoriser l'émergence de projets, des séances « brainstorming » seront organisées autour des défis identifiés. Celles-ci permettront à un porteur de projet et à un premier cercle de partenaires d'imaginer un projet de solution. Sur le champ particulier des gisements de matières et de déchets, des ateliers au format « **marathon de programmation** » permettront à un porteur de défi d'exposer sa problématique et de mobiliser ses compétences pour poser les bases d'un projet (par exemple : des élèves ingénieurs, des chercheurs, des entrepreneurs déjà établis, ...).

Les défis les plus complexes, nécessitant la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs provenant de divers horizons, seront abordés au sein d'un « **laboratoire de la transition** ». En collaboration avec les comités thématiques mentionnés précédemment, des équipes composées de chercheurs, d'entrepreneurs, d'acteurs publics et d'usagers collaboreront à l'élaboration de solutions concrètes, se présentant sous la forme de preuves de concept, de démonstrateurs ou de projets pilotes. Ce laboratoire facilitera notamment la

3.

mobilisation et la coordination de l'appareil de recherche du territoire afin de surmonter les obstacles et de renforcer les leviers de la transition.

De plus, afin de sensibiliser le plus de publics tels que les élèves, étudiants, chercheurs, acteurs publics, entrepreneurs et salariés, ainsi que pour encourager le développement d'initiatives et détecter des « préprojets », les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds dans le domaine de l'économie circulaire organiseront des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI). Pour favoriser une approche intégrée, garantir la cohérence entre les dispositifs de financement et assurer une visibilité aux porteurs de projets, le contenu et le programme des appels seront élaborés par un groupe de travail réunissant l'ensemble des financeurs. Un calendrier pluriannuel des appels sera régulièrement actualisé et tous les sujets seront diffusés via une communication ciblée auprès des divers publics concernés. Cette veille s'étendra également aux appels à projets nationaux et internationaux.

3.2.3. Accompagner la structuration des projets

Les « préprojets » détectés grâce aux dispositifs présentés pourraient bénéficier d'un service d'accompagnement et éventuellement de financement mis en œuvre par la COM de Saint-Martin au travers de ces différentes directions selon l'activité ciblée :

- Développement économique ;
- Cadre de vie ;
- Formation ;
- ...

La phase initiale de soutien reposerait sur l'examen du « préprojet » (parties prenantes impliquées, niveau de maturité de la solution envisagée, contribution à la transition vers l'économie circulaire) dans le but de déterminer les ressources requises pour son développement et de définir un plan d'action. Ce plan devra notamment faciliter l'élaboration du modèle économique de l'activité en détaillant la proposition de valeur, les parties prenantes visées, les canaux de distribution, les partenaires, ainsi que la structure des coûts et des revenus.

La seconde phase serait de définir une solution adaptée aux exigences des usagers. Dans cette optique, les porteurs de projets seront formés sur les méthodes et outils qui permettent d'intégrer les utilisateurs finaux dans la création et tester les services retenus et proposés. Dans le cadre d'un essai grandeur nature encadré, le porteur pourra expérimenter « in vivo » et rassembler les retours d'expériences concrets, afin de réajuster son projet.

La dernière phase d'accompagnement concerne le financement du projet, étape souvent délicate qui mobilise du temps pour les porteurs de projets confrontés à une multitude de dispositifs aux critères d'éligibilité complexes. Afin de simplifier l'expérience des utilisateurs, le service d'ingénierie de projets pourrait aider les porteurs de projets à identifier les outils de financement, tant publics que privés, les mieux adaptés à la nature, à l'état d'avancement et aux besoins spécifiques du projet. Il orchestrera également un comité des financeurs, réunissant les partenaires locaux, afin de coordonner les différentes sources de financement disponibles et d'optimiser le soutien public, tout en offrant une visibilité sur les projets en cours de développement.

3.

3.3. FA.6 - Réorienter les aides publiques au service de la transition écologique à Saint-Martin

Les aides publiques, qu'elles proviennent des instances locales, nationales ou européennes, jouent un rôle crucial dans le développement économique de Saint-Martin. Au-delà du simple soutien à la compétitivité et à l'emploi, ces aides constituent des leviers puissants pour encourager les entreprises à s'engager dans des activités qui, autrement, pourraient être jugées trop coûteuses, risquées ou insuffisamment rentables. Ces activités, telles que **la recherche et l'innovation, la responsabilité sociale et environnementale ou l'utilisation de technologies propres, revêtent une importance centrale pour l'économie et la société, mais peuvent être négligées en suivant le fonctionnement « normal » du marché.** Dans cette optique, la Commission Européenne propose l'octroi de subventions dans ces domaines stratégiques, même si elle interdit généralement les aides publiques aux entreprises. En revanche, lorsque ces subventions favorisent des activités polluantes ou entravent la transition écologique, elles peuvent porter atteinte au bon fonctionnement des écosystèmes.

Afin de soutenir la transformation des modes de production, de distribution et de consommation à Saint-Martin, **il est essentiel d'ajuster le système d'aides publiques existant.** Cela passe par la **mise en place d'un dispositif territorial d'aides adapté aux besoins des acteurs engagés dans la transition, ainsi que par la généralisation d'une « éco-conditionnalité » des subventions.**

3.3.1. Évaluation du système d'aides publiques

Une première étape consiste à réaliser un état des lieux complet et une **évaluation des aides existantes à la lumière des principes de l'économie circulaire.** Cela implique de recenser tous les dispositifs en vigueur, de préciser les montants engagés, et d'évaluer leur contribution à la transition écologique. Cette analyse mettra en évidence les lacunes dans les dispositifs de soutien aux projets d'économie circulaire ainsi que les subventions néfastes pour l'environnement sur le territoire aux spécificités propres. Les résultats de cette démarche permettront d'engager une concertation avec les acteurs économiques, publics et le gouvernement pour **mettre fin aux subventions écologiquement dommageables et proposer une réforme globale des systèmes d'aides, dans le cadre d'une nouvelle Loi de Développement Économique pour Saint-Martin.**

3.3.2. Complément des dispositifs d'aides en faveur de l'économie circulaire

Pour accompagner l'émergence et le développement de nouvelles activités « vertes » et la transformation des acteurs établis, il est crucial d'ajuster les dispositifs de soutien financier. Un recensement des financements publics et privés mobilisables au service de l'économie circulaire sera entrepris, accompagné d'une démarche de design de service en collaboration avec les usagers pour identifier les lacunes dans les dispositifs existants et « Coconstruire » de nouveaux outils et parcours de financement plus accessibles.

Afin de pallier le manque de ressources financières pour de nombreux acteurs locaux, il est particulièrement important de développer de nouveaux dispositifs d'ingénierie financière. Ces dispositifs permettront aux opérateurs d'accéder à des outils de garantie d'emprunts, de prêts bonifiés à moyen et long terme, et d'instruments de financement du haut de bilan, grâce à la mobilisation de fonds publics et privés.

3.3.3. Instauration de « l'éco-conditionnalité » des aides

La suppression des subventions dommageables pour l'environnement constitue un prérequis mais la transition nécessite également d'accompagner la transformation de tous les acteurs. Les dispositifs d'aides doivent

3.

devenir des leviers d'incitation et de soutien à l'évolution des pratiques des entreprises en systématisant « l'éco-conditionnalité » des subventions.

À court terme, les Programmes Opérationnels européens (PO FEDER 2021-2027) offrent une première opportunité. Depuis mai 2018, l'Union Européenne a adopté des objectifs ambitieux en matière de prévention, de réduction et de recyclage des déchets. Les Programmes Opérationnels appliquant le principe de hiérarchie de gestion et de traitement des déchets, permettront d'éviter le financement de projets compromettant les objectifs fixés par l'Union Européenne.

De manière plus générale, l'accès aux aides publiques territoriales sera conditionné par le respect de critères internationalement reconnus de l'économie circulaire. Ces critères incluront :

- l'approvisionnement durable,
- la maîtrise de l'énergie et de l'eau,
- l'écoconception des produits,
- la gestion des rejets,
- la compensation en cas de destruction d'environnement ou de biodiversité,
- la lutte contre l'artificialisation des sols.
- ...

Les critères seront précisés dans les conditions d'éligibilité des cadres d'intervention et des Fiches-Actions et seront vérifiés, le cas échéant, par la présentation d'une certification indépendante de responsabilité sociale et environnementale.

En instaurant « l'éco-conditionnalité » des aides, Saint-Martin peut garantir que les investissements publics contribuent activement à la transition écologique de l'île, tout en offrant un cadre clair et incitatif aux acteurs économiques engagés dans cette démarche.

3.4. FA.7 - Réorienter la fiscalité à Saint-Martin pour favoriser la transition écologique

Pour orienter Saint-Martin sur la voie de la transition écologique, le PTAEC doit jouer un rôle-clé dans l'encouragement des comportements favorables à l'environnement. L'évolution des prix joue un rôle essentiel dans les décisions des producteurs et des consommateurs. **Actuellement, les coûts environnementaux réels ne sont pas pris en compte dans les prix, ne reflétant pas les dommages écologiques causés par la production et la consommation de biens.** L'absence de tarification de ces dommages conduit à considérer les services écologiques comme gratuits, encourageant ainsi la surexploitation des ressources et négligeant l'impact de nos choix sur les écosystèmes.

Pour inciter les acteurs à adopter des comportements plus durables, il est essentiel de réintroduire les coûts environnementaux dans les prix. La fiscalité écologique, souvent résumée par le principe du "Pollueur-Payeur", offre un levier puissant pour atteindre cet objectif. Elle propose l'application de taxes sur des activités, comportements ou produits préjudiciables aux écosystèmes, augmentant ainsi leur prix relatif et incitant les producteurs et les consommateurs à assumer le coût de la pollution.

Les avantages de la fiscalité écologique sont nombreux, notamment la dissuasion des activités écologiquement dommageables, la stimulation de l'innovation et du développement de produits respectueux de l'environnement, et la génération de ressources fiscales pouvant être dédiées au traitement des pollutions et à la transition écologique. Outre les avantages écologiques, la fiscalité écologique peut jouer un rôle dans le développement économique en finançant la protection sociale par le biais de la taxation des activités polluantes et ainsi favoriser une transition écologique dynamique, créatrice d'activités et d'emplois.

3.

La problématique de la fiscalité liée à l'économie circulaire peut également intégrer la prise en considération de l'écocontribution des filières Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) appliquées sur le territoire (voir la section réglementation dans la Fiche-Action 8).

3.4.1. Conduire un audit fiscal écologique à Saint-Martin

La première étape consiste à réaliser un audit stratégique de la fiscalité à Saint-Martin pour évaluer sa contribution à la transition écologique. Cette analyse vise à quantifier le poids de la fiscalité écologique dans l'ensemble du système fiscal. Il est important de mettre en évidence les taxes et les crédits d'impôts qui soutiennent la transition et ceux qui peuvent l'inhiber. Des propositions d'évolutions des dispositifs fiscaux, tant territoriaux que nationaux, seront formulées pour renforcer les incitations en faveur des acteurs économiques engagés dans la transition.

3.4.2. Rendre « verte » la fiscalité territoriale

À court terme, les pistes définies par l'audit produiront un ajustement du système fiscal en vigueur propre à Saint-Martin. L'objectif est de renforcer l'imposition des activités préjudiciables pour l'environnement tout en soutenant davantage les activités relevant de l'économie circulaire.

Cela peut se faire par la modulation plus équitable de la taxation de biens de consommation ou d'équipement en fonction de leur contribution à la transition écologique.

Cela dépend également de l'évolution de la législation nationale dans le contexte de l'adoption de la loi de finances. Elle englobe notamment la mise en place d'une TVA à taux zéro sur les activités de réparation, ainsi que l'introduction d'une « éco-conditionnalité » dans les dispositifs de soutien à l'activité productive (Crédit d'Impôt Recherche, exonérations de cotisations sociales, défiscalisation des investissements).

3.4.3. Positionner Saint-Martin en territoire précurseur de la fiscalité verte

À moyen terme, le PTAEC vise à faciliter une refonte profonde du système fiscal afin de positionner Saint-Martin en tant que territoire pionnier en matière de fiscalité écologique. Cette orientation pourrait englober une réforme fiscale majeure, orientant l'ensemble des prélèvements obligatoires vers la transition écologique. Une possibilité envisageable serait l'introduction d'une taxe modulée (système bonus-malus) basée sur l'intensité énergétique et la durabilité des produits et des processus de production. Cette réforme, avec une charge fiscale équivalente ou réduite, pourrait dynamiser l'économie locale en encadrant les importations, tout en encourageant des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement. Les revenus générés par cette taxe pourraient également financer des initiatives de transition écologique, réduire le coût du travail en remplaçant les cotisations sociales, créant ainsi un « double dividende » favorable à la transition écologique et économique de l'île. L'opportunité d'une telle proposition sera examinée dans le cadre d'un processus de consultation territoriale pour la révision des dispositifs de soutien financier et fiscal au service de l'économie circulaire.

3.

3.5. FA.8 - Appliquer et adapter la réglementation pour favoriser l'économie circulaire à Saint-Martin

3.5.1. Consolider la politique de contrôle des frontières en faveur de l'économie circulaire

Réussir la transition écologique nécessite de pouvoir contrôler et maîtriser les flux entrant sur le territoire saint-martinois, en mettant en action quelques principes :

- **Les contrôles douaniers :**

Ils doivent être intensifiés pour garantir l'entrée sur le territoire de Saint-Martin uniquement des marchandises conformes aux principes de l'économie circulaire.

- **Le rôle des importateurs :**

Changement de statut, ils seront considérés comme des producteurs, quel que soit l'origine des produits, les obligeant à respecter les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

- **La mise en place de nouvelles filières REP :**

Saint-Martin met en œuvre cinq nouvelles filières REP pour les articles de sport et loisirs, jeux et jouets, huiles minérales et lubrifiants, articles de bricolage et de jardin, et produits et matériaux de construction du bâtiment.

- **Interdiction d'importation de produits sur emballés et jetables :**

Les produits suremballés et les produits de consommation jetable, tels que la vaisselle en plastique, les barquettes en plastique et les sacs plastiques, seront interdits d'importation.

3.5.2. Appliquer le droit d'expérimentation

- **Utiliser le statut spécifique et le droit d'expérimentation pour moderniser les politiques et services publics à Saint-Martin.**

- **Faciliter les expérimentations au sein des filières industrielles** pour encourager la transformation des chaînes de production en faveur de l'économie circulaire.

- Encourager la participation des acteurs du secteur dans l'élaboration d'un plan d'action pour faciliter le réemploi, les synergies éco-industrielles et la réduction des pertes.

3.5.3. Appliquer, adapter et développer la REP

- Renforcer les contrôles et les sanctions pour assurer l'adhésion des importateurs et distributeurs aux filières REP.

- Sensibiliser et informer les acteurs économiques sur leurs obligations en matière de REP.

- Clarifier la responsabilité du premier metteur sur le marché à Saint-Martin, en obligeant l'entreprise importatrice à déclarer et à assumer ses obligations, compte tenu de la faiblesse relative du volume de ventes.

- Obliger les éco-organismes à prendre en charge leur responsabilité pour la gestion de leurs déchets respectifs.

- Adapter les seuils d'éligibilité des soutiens des filières REP aux spécificités du territoire.

3.

Un groupe de travail pourrait être créé pour détailler et développer les problématiques et les solutions liées à la mise en œuvre de ces actions à Saint-Martin.

4.

4. PILIER 3 : PRODUIRE « DURABLE »

4.1. FA.9 - Enrichir la culture et les compétences en économie circulaire

La transition vers l'économie circulaire est un enjeu majeur pour Saint-Martin, particulièrement en vue de l'objectif zéro déchet et 100% valorisation. Cependant, la méconnaissance des concepts et des bénéfices de l'économie circulaire constitue un frein significatif. Pour surmonter ce défi, des actions concrètes sont proposées.

4.1.1. Faire vivre un réseau des référents de l'économie circulaire

Afin de conduire un plus grand nombre d'acteurs sur la voie de l'économie circulaire et de répondre à leurs attentes, plusieurs solutions sont envisageables :

- constituer un réseau rassemblant divers acteurs, dont des chefs d'entreprises, des représentants d'associations professionnelles, des chambres consulaires, des syndicats patronaux, des salariés et des développeurs territoriaux ;
- promouvoir l'économie circulaire et détecter les défis, barrières et besoins des opérateurs économiques ;
- construction de plans d'actions de sensibilisation et de formation ;
- sensibilisation et formation des référents pour les transformer en coach de la transition ;
- co-construction d'outils de détection des barrières à la transformation et d'outils-clés en main pour les dirigeants et les salariés.

4.1.2. Stimuler le désir et renforcer les compétences des leaders et des employés.

Afin de mettre en lumière les apports de l'économie circulaire et consolider les connaissances des salariés et des dirigeants, nous utiliserons deux canaux.

- sélection et diffusion de contenus pédagogiques spécifiquement destinés aux acteurs de l'entreprise, en utilisant des plates-formes existantes telles que celle du Centre Européen pour l'Efficacité des Ressources (EREK).
- planification régulières de « semaines de l'innovation écologique » afin de mettre en avant les contributions de l'économie circulaire et interventions comprenant des conférences, des ateliers de formation, ainsi que des événements ouverts à un large public.

4.1.3. Engager la formation au service de la transition écologique

Un inventaire des formations existantes est indispensable en y intégrant de nouveaux modules, tout en faisant état des celles dispensées à distance. Ainsi, un catalogue exhaustif des formations dédiées à l'économie circulaire sera constitué.

Dans une démarche d'anticipation des besoins humains, mettre en place une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en partenariat avec les réseaux RH, les organismes de formation

4.

et les collecteurs de fonds de formation, permettra de concevoir des programmes adaptés en formation initiale ou continue en fonction des besoins identifiés, que seront présentés aux instances territoriales responsables du développement de la formation.

Ces actions visent à démocratiser l'économie circulaire, à renforcer l'adhésion des acteurs des entreprises, et à développer les compétences nécessaires pour mener à bien la transition vers ce modèle. En mobilisant un réseau actif, en diffusant des contenus pédagogiques et en intégrant l'économie circulaire dans les formations, Saint-Martin peut progresser vers une économie plus durable et circulaire.

4.2. FA.10 - Développer l'approvisionnement durable des entreprises

L'approvisionnement durable est essentiel pour minimiser l'impact environnemental et favoriser des pratiques économiques respectueuses des ressources. La raréfaction des ressources, les attentes des consommateurs et les réglementations environnementales en constante évolution sont autant de facteurs qui influencent les décisions d'approvisionnement. Pour promouvoir des pratiques plus durables, des actions spécifiques sont proposées.

4.2.1. Promouvoir et inciter les importations de produits certifiés et écoresponsables

La dépendance de notre territoire aux importations engendre des répercussions environnementales qui échappent souvent à la perception du consommateur tant à l'étranger que pendant le transport des marchandises. Sur le plan local, ces impacts se manifestent à travers la production de déchets, que ce soit pendant ou après les phases de transformation et de consommation. Ces effets peuvent être réduits en garantissant une plus grande transparence et en encourageant l'importation de produits distingués par des labels mondialement reconnus.

4.2.2. Rédiger un guide d'achat et d'approvisionnement durable

Pour accompagner les entreprises dans cette transformation vertueuse, une solution est la conception d'un guide facilitant l'acquisition de biens ou services basée sur leurs impacts environnementaux, sociaux et économiques.

L'intégration de critères environnementaux dans le processus d'achat, alignés sur les travaux du Haut Conseil à la Commande Publique, permet également la vérification de l'engagement des fournisseurs envers des objectifs durables.

4.2.3. Identifier les producteurs locaux de ressources / mettre en valeur l'offre locale

La promotion des avantages de l'approvisionnement local en termes de réduction des impacts liés au transport et d'autosuffisance est un vecteur de reconnaissance et de promotion des producteurs locaux auprès des services d'achat. Cela s'engage dans la stratégie d'un circuit court : « du producteur, au consommateur ».

4.

4.2.4. Renforcer les certifications ou les labels sur les productions durables

Les certifications et labels sont un moyen efficace pour apporter une information environnementale claire et crédible aux consommateurs et intermédiaires. Ils permettent d'établir des niveaux d'exigence adaptés et ambitieux.

Ils visent à transformer les stratégies d'achat des entreprises vers davantage de durabilité. En favorisant les importations responsables et en fournissant des guides d'achat orientés vers des critères durables, en encourageant l'approvisionnement local et en renforçant les certifications.

4.3. FA.11 - Adapter les méthodes de production

La crise écologique globale nécessite une transformation des méthodes de production pour garantir la survie des entreprises et favoriser l'émergence d'une économie circulaire. Cette transition repose sur des techniques de production sobres en énergie et en matière, la dématérialisation et la prolongation de la durée d'usage des produits. L'écoconception, le design modulaire et l'utilisation d'outils comme l'ACV sont des approches clés.

Pour faciliter cette transition, le PTAEC propose des actions visant à accroître la connaissance, à sensibiliser et à accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs pratiques de production.

4.3.1. Assister le diagnostic et la disponibilité des outils d'accompagnement

La première chose est de rendre accessible les outils de diagnostic permettant aux entreprises d'évaluer leur consommation en ressources (eau, énergie, matières premières, ...) et d'identifier des pistes d'amélioration. L'ADEME et le Centre Européen pour l'Efficacité des Ressources (EREK) développent le « Resource Efficiency Self-Assessment Tools for Ses » qui pourrait être traduit et faire l'objet d'une campagne sur le territoire.

Cet instrument permettra aussi aux entreprises de repérer toutes les ressources et les initiatives d'assistance disponibles à l'échelle territoriale, nationale ou européenne. Cela inclut des aspects tels que l'information, la formation, les audits de performance énergétique et matérielle, ainsi que les mécanismes de financement.

4.3.2. Conscientiser l'écodesign

Par des actions collectives, il s'agira de réunir les entreprises soucieuses de mettre en pratique et de connaître l'écoconception pour rendre leurs produits plus durables, réparables et adaptés à l'utilisateur final.

Au travers de ces actions et séances de sensibilisation, de formation, et d'échanges d'expériences, l'objectif est d'encourager la mise en pratique des outils de l'écoconception à travers des diagnostics personnalisés et un accompagnement par des designers spécialisés.

4.3.3. Accompagner les entreprises dans la transmutation des pratiques de production

Sur le terrain, les actions visant à combler les lacunes de connaissances, à sensibiliser et à accompagner les entreprises dans l'adoption de méthodes de production plus durables seront développées :

- Mise en place d'un programme territorial de promotion et d'accompagnement à l'écodesign, au génie des procédés et aux techniques de production sobres en collaboration avec les chambres consulaires et les associations professionnelles.

4.

- Déploiement du programme en 5 étapes, comprenant un diagnostic, la construction d'un projet de transformation, la mise en relation avec des accompagnateurs, l'aide à la formalisation des demandes de financement, et la mise en œuvre et le suivi de la démarche.
- Sollicitation du programme FEDER, notamment sur les lignes Investissement et prestations intellectuelles des entreprises.

En facilitant l'accès aux outils de diagnostic, en promouvant l'écodesign à travers des actions collectives et en mettant en place un programme d'accompagnement, le PTAEC contribue à la transformation des pratiques de production vers plus de durabilité.

4.4. FA.12 - La mutation des modèles économiques

La transition vers l'économie circulaire pour les entreprises nécessite une refonte non seulement des aspects techniques mais également des modèles économiques, définissant la façon dont elles créent, fournissent et captent de la valeur. Cela inclut des éléments tels que les segments de clientèle, les activités clés, la proposition de valeur, les sources de revenus, les ressources mobilisées et la chaîne de distribution. La transformation des modèles économiques offre une voie de sécurisation, d'innovation et de différenciation pour les entreprises.

Historiquement, le modèle économique dominant, inspiré du fordisme, reposait sur la production de masse de biens standardisés à l'aide d'énergies fossiles et de ressources non renouvelables, vendus à des consommateurs qui en tiraient un usage privatif. Cependant, la crise écologique mondiale et les nouvelles attentes des consommateurs ont remis en question ce modèle. Ainsi, de nouveaux modèles économiques émergent, tels que l'approvisionnement circulaire, la récupération de ressources, l'extension de la durée de vie des produits, les plates-formes de partage de ressources et l'économie de la fonctionnalité.

Ces modèles économiques innovants partagent des avantages écologiques, économiques et territoriaux. Ils encouragent l'écoconception, la mutualisation des biens et contribuent à la relocalisation des activités. Cependant, la transformation des modèles économiques peut rencontrer des obstacles tels que la méconnaissance, la nécessité de repenser l'organisation, les réticences des consommateurs et le besoin de développer de nouveaux savoir-faire.

Pour surmonter ces obstacles, le PTAEC propose deux orientations :

- Premièrement, la création d'un groupe de travail dédié aux modèles économiques circulaires visant à coordonner et promouvoir la transition vers ces modèles ;
- Deuxièmement, la mise en place d'un dispositif régional d'appui à la transformation des modèles économiques, impliquant un réseau d'accompagnement pour analyser, imaginer, tester, définir et déployer opérationnellement de nouveaux modèles économiques.

4.5. FA.13 - Accompagner la conversion des filières

Les filières de Saint-Martin, initialement développées dans une logique d'importation/substitution, font face actuellement à une situation vulnérable en raison de leur dépendance envers les importations d'intrants et de matières premières, caractérisées par une disponibilité de plus en plus incertaine et des prix volatiles. Ces filières contribuent de manière significative à la production de déchets. Afin d'améliorer les performances de l'économie de Saint-Martin et de répondre aux objectifs du PTPGD, il est crucial d'accompagner la transformation de ces filières.

4.

L'approche circulaire, centrée sur la relocalisation des gisements de valeur, le renforcement des liens entre les acteurs, la stimulation de l'innovation et la promotion de la différenciation « verte » des productions, offre une opportunité unique pour rendre les filières plus sobres, robustes et résilientes. Saint-Martin est déjà activement engagée dans cette démarche, notamment à travers des initiatives telles que celles développées par certaines filières. L'objectif actuel est de capitaliser sur ces bonnes pratiques et d'accompagner les acteurs à travers une méthodologie de transformation progressive, collective et responsabilisante. Cette méthodologie pourrait s'inspirer d'un outil élaboré conjointement par diverses régions, dans le cadre du **projet Horizon 2020 SCREEN dédié à la création de chaînes de valeur circulaire**.

Le projet INTERREG REPLACE jouera un rôle crucial dans la mesure du niveau de circularité des projets, notamment par la mise en place d'un plan d'actions. Il est essentiel d'établir des liens avec d'autres initiatives locales, telles que le Guichet Vert qui centralisera les réflexions autour de la circularité de la commande publique.

4.5.1. Élaboration d'une vision collective du futur souhaité avec toutes les parties prenantes

La transition vers une économie circulaire implique des changements significatifs susceptibles d'affecter les parties prenantes des filières, tant au niveau de leur organisation interne que de leurs relations externes. Afin de surmonter les résistances au changement, il est essentiel d'impliquer et de mobiliser les acteurs concernés dans une démarche initiée et conduite par eux, avec le soutien de facilitateurs fournissant des méthodes et des outils appropriés.

Le point de départ consiste à rassembler les acteurs de la filière lors d'un atelier prospectif basé sur l'intelligence collective. Cet atelier poursuit trois objectifs principaux :

- définir le périmètre de la filière ;
- établir un diagnostic commun des problématiques et des opportunités liées à la transition écologique, en prenant en compte les évolutions économiques, réglementaires, sociales et technologiques internes et externes susceptibles d'impact ;
- construire une vision partagée des scénarios potentiels pour l'avenir de la filière face aux impératifs écologiques, en définissant collectivement un futur souhaitable propice à la projection et à la mobilisation.

L'atelier se clôture par la désignation d'un chef de file qui sera chargé d'animer la démarche.

4.5.2. Cartographie des chaînes de valeur pour identifier les points critiques et les réponses possibles

La phase suivante consiste à approfondir la compréhension de la filière afin de mettre en évidence les principaux défis de la transition. Cette étape repose sur la cartographie des différents maillons de la filière ainsi que sur la collecte de données quantitatives détaillées sur les flux d'énergie et de matière.

Cette cartographie prend en compte les acteurs internes et externes susceptibles d'influencer le développement de la filière. Les données collectées permettent d'identifier les problématiques majeures en termes d'extraction de ressources et de rejets, créant ainsi une matrice d'impact. En parallèle, la cartographie recense les initiatives existantes, les leviers, et les idées émergentes, tant sur le territoire qu'à l'extérieur, pouvant apporter des réponses adaptées à chaque problématique identifiée.

4.

4.5.3. Soutien à l'élaboration d'une feuille de route pour la transformation

Sur la base des informations recueillies, des ateliers supplémentaires seront organisés pour partager le diagnostic sur les priorités, les obstacles et les leviers. Ces éléments permettront aux acteurs de traduire leur vision collective en une feuille de route opérationnelle, comprenant des objectifs spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes, temporellement définis, et des actions claires et évaluables.

4.5.4. Transformation des feuilles de route en contrats de filière

La feuille de route élaborée servira de base pour discuter avec les partenaires publics en vue de conclure un contrat de filière. Ce contrat définira l'ambition de création de valeur, d'emplois, de transition écologique et énergétique, ainsi que les moyens dédiés à la mise en œuvre d'un plan d'action partagé entre opérateurs privés et publics. La mise en œuvre de ce contrat pourra s'appuyer sur les outils de développement de projets prévus dans le PTAEC, notamment l'animation de groupes de travail, la mobilisation de la recherche, et la création d'outils communs.

4.6. FA.14 - Stimuler la collaboration et les interconnexions industrielles

S'inspirant du fonctionnement de la nature, l'économie circulaire vise à renforcer les liens entre les acteurs de l'écosystème territorial pour accroître la résilience, en mettant particulièrement l'accent sur l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). Ces liens peuvent prendre différentes formes :

- partage d'équipements tels que des machines, des plateaux techniques ou des bureaux ;
- mutualisation des ressources humaines telles que les accompagnateurs/formateurs, les techniciens, les experts, les fonctions de support, ... ;
- échange de ressources immatérielles, comme des services, des méthodes, des informations ;
- réutilisation des résidus énergétiques et matériels générés par une activité par un autre opérateur.

Dans une économie où 84 % des emplois concerne le secteur tertiaire et plus particulièrement le secteur touristique, la coopération devient un enjeu économique et écologique crucial. La mutualisation d'équipements, d'espaces, voire de ressources humaines, offre la possibilité de diminuer les coûts tout en prolongeant leur durée d'utilisation. La récupération des déchets sous forme de « matières secondaires » contribue à abaisser les coûts d'acquisition des intrants, à sécuriser les entreprises face aux fluctuations des importations, à économiser de l'énergie et des ressources, tout en réduisant les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets. La coopération s'avère également un levier de compétitivité en consolidant les relations commerciales, en favorisant le partage d'information et d'opportunités, ainsi qu'en encourageant le développement de projets collaboratifs. En conclusion, l'établissement de circuits courts promeut l'intégration économique locale, créant ainsi de la valeur ajoutée et des opportunités d'emploi sur le territoire tout en diminuant la dépendance aux importations.

La valeur ajoutée d'une industrie écologique réside dans la création de synergies éco-industrielles entre les acteurs économiques locaux, conduisant à une diminution substantielle des impacts environnementaux du processus de production.

Pour exploiter ces opportunités, le PTAEC vise à renforcer les synergies entre les entreprises et, à terme, à créer des symbioses industrielles.

4.

4.6.1. Générer des alliances entre les acteurs

Préalablement à la consolidation des relations entre les entreprises, il est impératif d'établir un climat de confiance propice aux échanges et à la volonté de coopération. Ainsi, l'objectif central du PTAEC est de **créer de la proximité entre les acteurs et de favoriser la connaissance mutuelle, ouvrant ainsi la voie à des collaborations étroites**. Il est donc essentiel de stimuler les rencontres et les échanges informels entre les entrepreneurs, particulièrement lors d'événements de sensibilisation tels que des conférences, des formations et des ateliers, comme décrit dans la Fiche-Action 3.1. Le rapprochement des opérateurs sera également encouragé par l'organisation d'ateliers thématiques.

Les nouveaux collectifs peuvent tirer parti des outils d'animation et de structuration proposés aux « cercles de transition » (comme indiqué dans la Fiche-Action 1.1) pour élaborer leur projet de coopération. Ce projet peut prendre diverses formes en fonction du niveau d'intégration recherché :

- mise en œuvre d'actions collectives permettant à un groupe d'acteurs concernés par une problématique commune de collaborer via un plan d'action comprenant des formations, des échanges d'expériences, des bonnes pratiques et un accompagnement partagé ;
- création de regroupements formalisés en vue de la mutualisation d'équipements ou de ressources humaines ;
- structuration de grappes d'entreprises ou de clusters, permettant aux acteurs de mutualiser des fonctions support (locaux, achats, comptabilité, marketing, logistique, R&D) et de développer ensemble de nouvelles offres de produits et de services ainsi que des avantages compétitifs ;
- réalisation de projets structurants tels que des plates-formes techniques mutualisées.

4.6.2. Stimuler l'émergence de symbioses industrielles

Les symbioses industrielles représentent le pinacle de la coopération, cherchant à instaurer des écosystèmes économiques similaires aux écosystèmes naturels. Ces dernières favorisent des synergies étroites entre les membres, permettant une utilisation optimale des ressources locales ainsi que le recyclage efficace de l'énergie et des matières. Par exemple, cela peut impliquer la mise en place d'une « chaîne alimentaire économique » où les déchets d'un opérateur alimentent l'activité d'un autre, utilisant par exemple la vapeur d'eau ou la chaleur émise par une unité industrielle pour générer du froid dans une autre unité.

Initiées depuis les années 50, ces symbioses représentent d'importants leviers tant sur le plan économique qu'écologique. Elles permettent de réduire la consommation de ressources, la production de déchets et les émissions de CO₂, tout en prolongeant la durée d'utilisation des matières grâce à la circulation et à l'interdépendance entre les membres. En favorisant des procédés de production éco-efficaces, elles soutiennent également la compétitivité des entreprises et encouragent l'innovation pour surmonter les obstacles économiques et techniques à la coopération. La création d'une symbiose contribue en outre à l'attractivité du territoire, offrant des services mutualisés aux entreprises et renforçant son image positive.

Mettre en place une symbiose n'est pas une tâche simple. C'est une démarche progressive qui requiert une forte implication des acteurs économiques et des pouvoirs publics, exigeant une culture de la coopération, un projet partagé, et impliquant des transformations significatives des modes d'organisation des entreprises. C'est pourquoi l'instauration d'une symbiose doit être menée sur un territoire clairement délimité, tel qu'une zone d'activité, une commune, ou une microrégion volontaire. L'objectif est de mobiliser les parties prenantes du territoire pour favoriser l'émergence et le déploiement de symbioses.

4.

L'objectif consiste à mettre en œuvre et à tester une méthodologie reproductible en plusieurs étapes :

- réalisation d'un diagnostic territorial, comprenant l'identification des parties prenantes, des filières existantes et des enjeux ;
- mobilisation et sélection des participants ;
- collecte de données sur les flux d'énergie et de matière des organisations participantes afin d'établir un diagnostic du métabolisme de la zone et des bilans énergie/matière ;
- identification des opportunités de collaboration entre les participants, évaluation et priorisation des collaborations les plus prometteuses ;
- accompagnement dans la création des collaborations en levant les obstacles identifiés.

5.

5. PILIER 4 : ORIENTATIONS POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE A SAINT-MARTIN

Saint-Martin a pleinement adopté le modèle de consommation de masse. Toutefois, ce mode d'organisation économique et sociale est aujourd'hui remis en question face aux défis climatiques et écologiques qui se profilent, ainsi qu'aux aspirations renouvelées des consommateurs. Ces derniers cherchent à exprimer leurs valeurs à travers leurs choix d'achat, en cherchant à concilier les enjeux économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux. De nouvelles pratiques de consommation et de non-consommation émergent, soutenant ainsi les mutations économiques et incitant les entreprises à revoir leurs modèles et méthodes de production.

Dans un territoire comme Saint-Martin, la consommation des ménages et des administrations joue un rôle prépondérant et peuvent être un levier puissant. Les acheteurs tant privés que publics ne sont pas passifs et leurs choix détermineront la trajectoire du territoire. C'est dans cette perspective que l'axe 4 du PTAEC pour Saint-Martin se concentre sur l'accélération de la transformation des habitudes et des comportements. Cela passe par :

- la sensibilisation des ménages aux enjeux liés à la consommation,
- la facilitation de l'achat privé responsable,
- la mobilisation de la commande publique au service de l'économie circulaire,
- la mise en place d'outils favorisant l'autoproduction,
- la réparation et la réutilisation.

L'objectif est d'allonger la durée de vie des produits et de s'affranchir du schéma linéaire de consommation prédominant aujourd'hui à Saint-Martin.

5.1. FA.15 - Sensibiliser les ménages et les citoyens à une consommation responsable

Le PTAEC s'engage à transformer chaque individu en un acteur de la transition en favorisant la prise de conscience des impacts dissimulés du consumérisme et en encourageant le développement d'alternatives basées sur l'autoproduction, l'adoption de comportements économes et la consommation responsable.

Le réseau associatif de Saint-Martin sera mobilisé pour initier des actions locales dans le cadre du PTAEC. De plus, l'ADEME jouera un rôle essentiel en informant l'ensemble des ménages de Saint-Martin sur les filières REP, des leviers centraux de l'économie circulaire en lien avec la consommation citoyenne.

5.1.1. Faire connaître les coûts cachés de la consommation

L'industrialisation et la mondialisation ont créé une distance entre les lieux de production et de consommation, entraînant une perte de conscience des réalités physiques de la production et des conséquences de nos choix. Pour favoriser une consommation responsable, il est crucial de lever ce voile et de mettre en lumière les conditions de production des biens de consommation courante et les modes de traitement des déchets générés.

5.

Des campagnes de sensibilisation seront menées principalement sur les réseaux sociaux, relayant des initiatives telles que la sensibilisation à l'impact de la consommation d'eau en bouteille ou la lutte contre la pollution plastique des océans. Des outils d'auto-évaluation ludiques de l'empreinte écologique de la consommation seront également mis à la disposition du public.

5.1.2. Promouvoir la sobriété et les pratiques du faire soi-même, de réparation et de réutilisation

Face à l'urgence consumériste, émergent des alternatives privilégiant la frugalité, la modération et la lenteur, à l'instar des mouvements tels que « zéro achat », « slow Food », « slow life » et du minimalisme. Des campagnes d'information visant à promouvoir les gestes éco citoyens seront régulièrement organisées, encourageant la réduction quotidienne de la consommation de ressources. Les dispositifs de diagnostic et d'accompagnement pour la maîtrise de la consommation d'eau ou d'énergie seront également renforcés.

Pour faciliter l'identification et la projection, la création d'une maison témoin « zéro déchet », accessible au grand public, sera proposée, mettant en lumière les meilleures pratiques en matière de consommation d'eau, d'énergie et de ressources. Encourager des pratiques telles que l'autoproduction, le réemploi, la réparation et la réutilisation sera soutenu par une curation de contenus adaptés aux habitudes locales, diffusés via une campagne promotionnelle ciblée. Les animations dédiées à la non-consommation et à la promotion du DIY (Do It Yourself) seront également soutenues, de même que les espaces de production autonomes et collectifs.

5.1.3. Promouvoir l'achat écoresponsable

Lorsqu'il est impossible d'éviter un achat, la consommation co-responsable doit être encouragée. Outre la structuration d'une offre de produits co-responsables (voir Fiche-Action 11 « transformer les méthodes de production des entreprises »), informer les consommateurs sur les vertus de ces produits est essentiel pour favoriser l'adoption de solutions alternatives parfois perçues comme plus coûteuses, mais avantageuses à long terme sur le plan écologique et économique. Des guides d'achat responsable seront produits et diffusés, et des actions de sensibilisation sur les modes d'achat alternatifs (comme la vente en vrac) ainsi que sur l'importance de la durabilité, de la séparabilité et de la sobriété matérielle et énergétique des produits seront menées auprès de différents publics, y compris les scolaires. Ces outils visent à faire connaître les bénéfices économiques, écologiques et sanitaires de ces produits. Enfin, dans une perspective de justice sociale, il est proposé d'intégrer des produits éco-conçus à prix réduits dans la liste des produits du « bouclier qualité-prix ».

5.2. FA.16 - Organiser l'offre pour orienter l'achat écoresponsable

Bien que la sensibilisation des citoyens soit essentielle en vue de l'adoption de nouveaux comportements de consommation, elle ne suffit pas à garantir le succès du PTAEC à Saint-Martin. Ce succès requiert également une adaptation de l'offre commerciale pour répondre aux attentes et aux enjeux. Cela implique le développement de circuits courts, l'amélioration du référencement et de la visibilité des produits locaux et éco-conçus dans le commerce, ainsi que la réduction des emballages dans le secteur du commerce et de la distribution.

5.2.1. Développer les circuits courts et les modes d'achats alternatifs

Les circuits courts, tels que les AMAP, les ventes sur exploitation, la vente directe locale sur internet, les marchés de producteurs, ainsi que les modes d'achat alternatifs tels que les achats groupés par des

5.

coopératives privées, connaissent un large développement à Saint-Martin. Ils visent à répondre aux attentes des consommateurs en termes d'ancrage territorial, de traçabilité, de réduction de l'empreinte écologique et aux besoins des producteurs. Une cartographie interactive sera éditée pour rendre ces outils plus accessibles, accompagnée d'une campagne de promotion auprès des consommateurs.

5.2.2. Mieux référencer les produits locaux et les produits éco-conçus

Les produits locaux à Saint-Martin, en raison de leur proximité avec les lieux de consommation, offrent des avantages écologiques certains. Pour renforcer leur accessibilité, il est important d'accompagner les producteurs et les fabricants dans leurs démarches de certification vers des écolabels internationaux. En partenariat avec les distributeurs, une charte de promotion des produits locaux sera également signée. De même, il est proposé d'expérimenter avec les distributeurs un éco-étiquetage, mentionnant par exemple la durée de vie des produits ou un indice de séparabilité, afin de renforcer la visibilité des produits éco-conçus.

5.2.3. Réduire les emballages dans le commerce et la distribution

Les emballages occupent une place conséquente dans les déchets à Saint-Martin. Pour réduire leur production, il est primordial d'optimiser la collecte et le tri en agissant en amont sur le point de vente. Une démarche concertée avec les acteurs de la distribution et du commerce sera engagée pour encourager le développement de la commercialisation en vrac et la mise à disposition pour les consommateurs d'espaces de débarras, conformément à la législation en vigueur.

5.3. FA.17 - Transformer les administrations et circulariser la commande publique

Les administrations et les collectivités locales de Saint-Martin jouent un rôle moteur dans l'économie et leurs choix en matière de dépenses peuvent accélérer ou retarder la transition vers l'économie circulaire. Il convient donc d'accompagner ces acteurs dans la réduction de leur consommation de ressources et dans la mise en œuvre de la commande publique au service de l'économie circulaire.

5.3.1. Accompagner les administrations pour limiter la consommation de ressources

Le premier objectif est de créer des administrations sobres, économes et engagées dans la transition écologique à Saint-Martin. Des actions de promotion et de formation aux enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire seront organisées. Le territoire de Saint-Martin, en partenariat avec l'ADEME, pourrait contribuer au financement d'audits énergie-matière pour évaluer précisément les flux induits par l'activité des administrations et des collectivités à Saint-Martin.

5.3.2. Inciter la commande publique écologique

La commande publique peut transformer les caractéristiques des biens et services produits par les entreprises et stimuler l'innovation à Saint-Martin. Il importe de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des administrations et des collectivités sur les principes et les modalités de la « commande publique verte ». Une charte territoriale sera éditée et ratifiée pour encourager les responsables de collectivités et d'administration à intégrer la commande publique verte dans leurs documents stratégiques.

5.

5.3.3. Renforcer l'éco-conditionnalité de la commande publique locale

Il est essentiel d'assister les administrations et les collectivités à Saint-Martin, par le biais d'une cellule mutualisée, pour concevoir et déployer une stratégie de commande publique verte. La cellule travaillera avec les administrations pour populariser les critères établis par l'initiative européenne « Green Public Procurement » et intégrer ces critères dans le processus d'achat public. Pour faciliter l'accès des producteurs à la commande publique, ils seront accompagnés dans les démarches de labellisation qui attestent du respect des critères définis.

5.4. FA.18 - Réduire le gaspillage alimentaire

L'enjeu du gaspillage alimentaire constitue un levier majeur de la transition écologique et la réglementation française a évolué pour renforcer la lutte contre ce phénomène. La loi « Garrot » de 2016 et la Loi « EGALIM » de 2018 ont fixé des objectifs ambitieux, dont celui de diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025. À Saint-Martin, il est essentiel de s'engager dans des actions variées et complémentaires, comprenant une communication ciblée, la formation des cuisiniers, le développement de marchés alternatifs pour les invendus et la promotion des doggy-bags.

5.4.1. Communiquer et sensibiliser sur le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire nécessite un vaste programme de sensibilisation et de communication à Saint-Martin. Ce programme doit être adapté à différents publics, notamment les gros producteurs professionnels, les producteurs publics et le grand public. Il devra informer sur les quantités de déchets générées par le gaspillage alimentaire et promouvoir des alternatives pour limiter ce gaspillage à chaque étape de la chaîne alimentaire. Le programme peut également **mettre en avant l'alimentation durable en valorisant les produits locaux et alimentaires de qualité.**

Des formations seront proposées aux professionnels et au grand public, telles que des ateliers sur la préparation de repas à partir d'aliments invendus. Les professionnels de la restauration collective seront accompagnés par la diffusion d'outils de diagnostic pour évaluer et quantifier leurs déchets. Un engagement formel sera consigné dans une Charte d'engagement, définissant les actions à entreprendre pour limiter le gaspillage alimentaire et promouvoir une alimentation durable.

5.4.2. Développer un marché alimentaire alternatif des invendus

Les commerces alimentaires, les grandes surfaces et les services de restauration à Saint-Martin sont confrontés au problème des invendus. Pour réutiliser ces invendus, il est nécessaire de développer un marché des invendus et de soutenir le déstockage des denrées alimentaires. Cela peut se faire en facilitant la mise en réseau des détenteurs d'invendus, en créant des partenariats, et en soutenant les initiatives locales.

Les associations caritatives, souvent en manque de produits, seront encouragées à développer le don des surplus alimentaires des restaurations collectives. Des outils numériques adaptés à la lutte contre le gaspillage alimentaire, tels que des applications de revente d'invendus, seront encouragés.

Des actions de promotion pour la transformation des invendus seront proposées aux professionnels locaux de l'agroalimentaire. De plus, un programme d'intégration des produits non calibrés en grandes surfaces sera mis en place pour réduire le gaspillage esthétique.

La proposition systématique de doggy-bags en fin de repas sera encouragée dans les services de restauration pour réduire les déchets alimentaires.

5.

5.5. FA.19 - Développer les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi – « 3R »

Pour transformer chaque consommateur à Saint-Martin en acteur de la transition, il est essentiel de multiplier les dispositifs de proximité qui facilitent les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi. Ces dispositifs doivent favoriser l'accès à des espaces dédiés et aux bons outils, ainsi que l'accès à des services ad hoc, renforçant ainsi la créativité, l'innovation, et la solidarité.

5.5.1. Renforcer l'apparition, la reconnaissance, et la robustesse des projets innovants

À Saint-Martin, de nombreuses initiatives soutiennent déjà le développement des pratiques des 3R. Ces initiatives vont de l'organisation d'événements entre particuliers à l'animation de réseaux de compétences, en passant par la mise à disposition d'espaces avec des équipements spécifiques. Pour renforcer l'émergence et la visibilité de ces initiatives, des annuaires et des guides de la réparation et du réemploi seront élaborés et mis à disposition en ligne. Des plans d'actions annuels, incluant des événements et des animations, seront développés en concertation avec les acteurs locaux.

Un dispositif d'ingénierie de projet sera mis en place pour appuyer les initiatives existantes et soutenir de nouveaux projets, en consolidant leurs modèles économiques, en identifiant les sources de financements et en facilitant l'accès au foncier économique.

5.5.2. Optimiser l'approvisionnement en matières premières afin de promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation.

Pour favoriser le réemploi, la réparation, et la réutilisation à Saint-Martin, il est essentiel de garantir l'accès aux gisements de matières premières. Une démarche de design de services sera entreprise pour concevoir un système de collecte et de mise à disposition des matériaux ou des pièces détachées. Ce système, conçu avec les usagers, les consommateurs, et les animateurs de réseaux et de structures, pourra prendre différentes formes en fonction des habitudes des usagers et des dynamiques locales.

Il sera envisagé la mise en place de plates-formes de collecte et de ressourceries en réseau, de « boîtes à dons » en espaces publics et de caissons « seconde vie » dans les déchèteries.

En résumé, ces actions visent à créer une dynamique forte vers la réduction du gaspillage alimentaire et le développement des pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi à Saint-Martin. La mobilisation de tous les acteurs, la sensibilisation de la population et le renforcement des initiatives locales sont les clés pour réussir cette transition vers une économie circulaire et durable.

6.

6. PILIER 5 : MAGNIFIER NOS DECHETS

La problématique de la gestion des déchets constitue une préoccupation majeure à l'échelle mondiale, accentuée dans les territoires insulaires, limités par des frontières géographiques strictes. La collecte des déchets ménagers et assimilés est sous la seule responsabilité de la Collectivité de Saint-Martin.

La croissance démographique, l'urbanisation, les évolutions dans les habitudes de consommation, et le développement touristique ont conduit à une augmentation régulière de la production de déchets ménagers. La composition des déchets comprend désormais une part croissante de déchets recyclables, majoritairement exportés.

Bien que la taille restreinte du territoire puisse initialement sembler incompatible avec la rentabilité des investissements pour la valorisation locale de certains types de déchets, des progrès dans les modalités de collecte, les techniques de tri et les technologies de valorisation ouvrent des perspectives nouvelles.

Le tri à la source et la collecte efficace sont des éléments cruciaux pour une gestion optimale des déchets. Un tri performant améliore la qualité des flux dirigés vers les filières de recyclage. La propreté et l'homogénéité des flux triés facilitent le développement de filières de recyclage locales, génératrices d'emplois et participant à la croissance économique. Ces filières s'inscrivent dans une logique d'« économie circulaire », où les déchets retrouvent une utilité le plus près possible de leur origine, avec des retombées positives sur la gestion des déchets, l'environnement urbain et la santé publique.

6.1. FA.20 - Optimiser et organiser la gestion à l'échelle locale

La saturation de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) des grandes Cayes nous pousse à revoir nos modes de fonctionnement à Saint-Martin dans le but de détourner un maximum de flux de l'enfouissement. Le tri à la source est une voie pour atteindre les objectifs nationaux et locaux.

Obligatoire depuis 2012, le tri à la source s'adresse à tous et chacun joue un rôle essentiel dans l'évolution des flux. Seule une participation individuelle et collective engagée aboutira à la réduction des déchets. La mise en place du tri à la source vise à impliquer et responsabiliser l'ensemble des citoyens dans la gestion des déchets.

Le PTPGD de Saint-Martin pose des objectifs ambitieux de réduction et de collecte sélective des déchets. Pour les atteindre, des aménagements significatifs seront nécessaires sur le territoire. Cette fiche présente les actions visant à améliorer le tri à la source des particuliers et à perfectionner les méthodes de tri à grande échelle. Ces actions ont pour but de diriger des Gisements propres, homogènes et valorisables vers les filières de valorisation. Dans un souci environnemental, les issues locales seront privilégiées.

6.1.1. Organisation et dynamisation d'un programme territorial visant la prévention des déchets et la promotion des consignes de tri.

La Collectivité de Saint-Martin, compétente en matière de planification des déchets, coordonnera et animera un programme territorial de prévention avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce programme de sensibilisation et de communication de masse s'inscrit dans le cadre plus large de l'économie circulaire. Les campagnes de communication sur le tri des citoyens et des entreprises devront être coordonnées entre les principaux acteurs de Saint-Martin.

Un responsable de mission territoriale dirigera le programme, axé sur la prévention des déchets et l'économie circulaire dans son ensemble. Des guides descriptifs des consignes de tri seront proposés aux citoyens en

6.

fonction des flux et des types de collecte : porte-à-porte, déchetterie, bornes d'apport volontaire et filières REP.

Les campagnes de communication se poursuivront pour éveiller les consciences, en scandant des messages pédagogiques pour éclairer la population sur les gestes de tri à pratiquer, la valorisation des déchets, les impacts sanitaires et environnementaux (cf. campagne ADEME « réduisons vite nos déchets ça déborde »). Une information approfondie sur le parcours des déchets sera mise en avant pour éduquer les usagers aux gestes de tri.

Pour mieux visualiser ce parcours, il sera judicieux de développer une pédagogie autour du traitement et de la valorisation des déchets de l'île en proposant des visites guidées d'information et de sensibilisation ouvertes à tous, mettant en valeur les gestes écocitoyens.

6.1.2. Optimiser et simplifier le tri des matériaux recyclables.

De manière généralisée, la Collectivité de Saint-Martin et les administrations s'engageront dans un mode de fonctionnement « zéro déchet » dans les centres-villes et ponctuellement pendant les événements (culturels, sportifs, culturels, ...) sur l'ensemble du territoire administré par le biais d'ambassadeurs du tri et en mettant à disposition des bacs de tri, des verres consignés, etc.

Une démarche de design pourra être engagée afin de proposer des bacs ludiques pour faciliter l'acceptation et la compréhension des consignes de tri.

6.1.3. Encourager, promouvoir et appuyer la gestion locale des biodéchets et des déchets verts

La gestion de proximité des biodéchets est une stratégie éprouvée à l'échelle du territoire qui mérite d'être développée et étendue à l'ensemble des acteurs. Les catégories des biodéchets font l'objet d'une réglementation nationale de gestion de proximité obligatoire en 2023. Il devient incontournable de proposer et de faciliter cette gestion de proximité dans un objectif de réduction des coûts liés à la collecte et au transport.

Dans ce contexte, il est intéressant de développer les alternatives de tri et de traitements des biodéchets au niveau des habitations. L'ensemble de ces solutions à petites échelles facilite et favorise le retour au sol des biodéchets après traitement. Ces mêmes initiatives sont à développer à l'échelle des entreprises. Par exemple, des bio-composteurs individuels ou collectifs, les microstations de méthanisation peuvent être envisagés.

En ce qui concerne les déchets verts, abondants du fait du climat tropical, la promotion des différentes pratiques de proximité doit être développée : compostage, broyage et valorisation individuelle et collective (zones résidentielles et zones d'activités).

En milieu professionnel, il sera nécessaire d'accompagner et de financer des solutions de traitement de biodéchets dans la restauration collective, traditionnelle ou rapide, les industries agroalimentaires, les entreprises, à l'échelle des quartiers et des habitations : composteur classique, composteur type Bo Kashi, lombricompostage, micro-méthaniseur, poulaillers, etc. Dans le même temps, il convient de former l'ensemble du personnel de cuisine aux gestes de tri spécifiquement liés à leur fonction.

6.

6.2. FA.21 - Ajuster et améliorer la collecte des déchets

En lien direct avec les résidents, le transport vers les centre de tri ou de traitement, la collecte représente le fondement de la gestion des déchets et constitue un poste de coût essentiel et croissant. La réussite du dispositif implique une collecte optimisée en amont et permettra notamment d'anticiper l'ajustement des consignes de tri, ainsi que l'atteinte des objectifs de collecte fixés à l'échelle territoriale.

Cette fiche expose les actions stratégiques nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux de collecte d'ici 2030.

Pour donner suite à l'obligation du tri à la source, la phase de collecte devient un outil crucial pour une chaîne de traitement et de valorisation de qualité en aval. Une collecte optimisée par type de flux conditionne le développement optimal des filières locales de recyclage en encourageant la mutualisation des gisements. Cette étape favorisera une véritable évolution des pratiques et des comportements liés aux gestes de « jeter ». Ainsi, le territoire a déjà anticipé ces changements et se dote actuellement des équipements appropriés.

Les actions à entreprendre concernant la collecte en déchèterie et en porte-à-porte devront être harmonisées. Un plan d'action de lutte contre les dépôts sauvages devra contribuer aux travaux du PTPGD.

6.2.1. Renforcer la collecte des déchets en porte-à-porte

Historiquement centré sur la collecte en porte-à-porte, ce service nécessite un investissement conséquent dans un équipement de collecte optimisé. Cet investissement doit faire l'objet d'une réflexion à long terme en vue des objectifs et des changements prévus.

Un tel changement entraîne également une réorganisation des services, une adaptation de la fréquence, une optimisation des circuits, une mutualisation des déchets, etc. En ce qui concerne les fréquences, le bon sens incite à réduire le nombre de passages pour la collecte des déchets résiduels et à augmenter la collecte des recyclables.

La collecte séparée des divers flux de déchets recyclables simplifie le tri à la source, évite les mélanges et améliore la valorisation ultérieure.

Enfin, les obligations de l'article L541-21-1 du code de l'environnement, imposant le tri à la source des biodéchets, demandent une réflexion particulière sur la gestion des biodéchets sur le territoire, tant auprès des particuliers que des entreprises, notamment les gros producteurs (établissements scolaires, commerces, restaurations et industries agro-alimentaires).

6.2.2. Changer la collecte des encombrants

Une optimisation de la collecte des encombrants pourrait passer par la proposition d'un service de collecte des encombrants à la demande. Ce service nécessiterait la mise en place d'une ligne téléphonique, d'un site et/ou d'une application numérique permettant aux particuliers et aux entreprises de prendre rendez-vous.

Par ailleurs, la collecte des encombrants au moyen d'un grappin compromet la qualité des matériaux et accroît le taux de rejets. Il est donc crucial de revoir cette méthode opérationnelle afin de préserver l'intégrité physique des objets, de prévenir leur enfouissement et d'optimiser la récupération d'objets et de matériaux réutilisables.

6.

6.2.3. Mettre en place de meilleurs dispositifs de dépôt et de réception des déchets, tant publics que privés

Saint-Martin souffre d'un manque d'équipements de déchèterie : la seule est située à Galisbay. Le PTPGD prévoit d'augmenter leur nombre (1 deuxième dans la phase 0-6 ans, 1 troisième dans la phase 6-12 ans) pour atteindre un maillage optimal (1 déchèterie pour 10 000 habitants) et offrir un service de proximité réel aux habitants.

L'harmonisation des règles d'accueil en déchèterie est un élément crucial à mettre en place sur l'ensemble du territoire (consignes de tri, accueil des professionnels, organisation des bacs et conteneurs, etc.). Cette réorganisation facilitera la compréhension des usages à la fois pour les particuliers et les professionnels.

De manière globale, il convient d'anticiper et d'intégrer les besoins en points d'apports volontaires et en équipements de regroupement en vue des collectes à mettre en place. Un recensement cartographique permettra d'optimiser les ressources déjà en place, de repenser et d'adapter les dispositifs, leurs capacités et leurs localisations afin de répondre au mieux au principe de proximité.

Enfin, bien que peu mobilisés à Saint-Martin, les professionnels impliqués dans les filières REP pourront s'impliquer davantage, avec une communication continue (sensibilisation et guide des consignes de tri) et un déploiement massif de points de collecte. De même, **les filières non opérationnelles doivent être mises en place rapidement.**

Sans attendre d'obligation réglementaire, Saint-Martin gagnerait à élargir davantage le principe de la REP.

6.3. FA.22 - Favoriser le développement des circuits locaux de recyclage

Actuellement, malgré le travail de l'Ecosite des Grandes-Cayes, une grande partie des ressources recyclables de Saint-Martin est encore enfouie. Dans une perspective d'économie circulaire, optimiser les coûts serait bénéfique, permettant ainsi de réinvestir la richesse de ces ressources valorisables localement et de développer les propres filières de recyclage du territoire.

Le gisement disponible à Saint-Martin semble suffisant (papiers/cartons, plastiques) pour mener à bien un projet d'usine de production d'énergie ; ces matières transformées en CSR (combustible solide de récupération) pourront servir à produire de l'électricité.

6.3.1. Organiser les filières de recyclage locales

Pour renforcer les filières locales de valorisation des ressources recyclables, la régularité et la quantité d'approvisionnement sont des éléments-clés de stabilité. L'approvisionnement doit également être évalué en termes de compétitivité, d'empreinte carbone et de consommation d'énergie.

Après l'approvisionnement, le déploiement d'unités de recyclage locales nécessite un accompagnement des projets et des idées innovantes sur le plan technologique et économique, avec une évaluation des enjeux sociaux pour la création d'emplois durables.

Il est également essentiel de promouvoir la valorisation des matières secondaires issues du recyclage dans les filières industrielles locales, notamment dans le secteur agroalimentaire (emballages plastiques ou cartons) et la construction (isolation, filtration, etc.). L'acceptation par les industriels locaux de matériaux recyclés dans leur processus de production est un signal fort pour la circularité des matières au niveau local.

6.

Cependant, le plan ne se dirige pas nécessairement vers des pratiques classiques de recyclage nécessitant une économie d'échelle particulière, mais plutôt vers des pratiques alternatives. Ces systèmes doivent être étudiés en fonction des besoins identifiés. Par exemple, pour le gisement du verre, il est plus favorable de produire sur place de la poudre de verre pour le secteur du BTP que d'exporter ce gisement pour produire ailleurs de nouveaux récipients (bouteilles, bocaux, etc.) pour l'alimentation. Ces décisions doivent résulter d'une concertation avec l'ensemble des acteurs des filières concernées afin de développer les marchés de demain.

6.3.2. Connaître les marchés secondaires

Afin de répondre aux questions liées à la commercialisation des matières recyclables, il est crucial d'avoir identifié préalablement les marchés existants pour ces matériaux secondaires. Le choix des méthodes de transformation et, par conséquent, des produits obtenus dépendra des marchés déjà en place et pour lesquels une demande réelle existe.

En accompagnement des activités de recyclage, il est donc essentiel de communiquer sur les marchés des matières premières secondaires, en mettant en avant l'offre, la demande, l'évolution des prix et/ou des indices. Les entreprises doivent identifier les débouchés potentiels et évaluer leurs coûts de revient sur le marché international.

6.3.3. Expérimenter le recyclage des déchets dangereux

Certains déchets dangereux, actuellement enfouis ou exportés pour une valorisation ou un traitement à l'extérieur, pourraient faire l'objet de transformations ou de nouveaux usages à l'échelle locale. C'est notamment le cas des huiles alimentaires ou minérales et des batteries.

- Régénération des huiles minérales usagées : processus de régénération,
- Décantation des huiles alimentaires usagées : production de savon, huiles de décoffrage, etc.
- Reconversion des batteries de voiture : stockage énergétique en habitat, par exemple.

L'expérimentation sur une fraction du gisement pourrait permettre d'explorer de nouvelles voies de valorisation locale pour ces déchets dangereux.

6.4. FA.23 - Améliorer la gestion et le traitement des déchets issus du secteur de la construction

Le développement économique de Saint-Martin est fortement lié au secteur du BTP, qui, tout comme le tourisme, joue un rôle crucial. Après la chute de l'activité consécutive au passage de l'ouragan Irma en septembre 2017, les travaux de reconstruction ont impulsé une dynamique importante dans le secteur. Cette dynamique a entraîné une augmentation non négligeable de la quantité de déchets traités.

Pendant deux années, le BTP a connu une croissance significative avant de ralentir sous l'impact de la crise liée à la Covid-19. Néanmoins, le secteur du BTP maintient une orientation positive, soutenu notamment par une commande publique active et un financement bancaire dynamique.

6.4.1. Optimiser la gestion des déchets dans les marchés publics de BTP

La gestion des déchets du BTP doit être optimisée dès la phase de conception des marchés publics. Outre les exigences réglementaires telles que les SOSED, les diagnostics déchets et les bordereaux de suivi,

6.

l'instauration d'un lot spécifique dédié à la gestion des déchets sur le chantier peut jouer un rôle crucial. Cela permet de désigner une entreprise responsable chargée de superviser l'ensemble des déchets tout au long de l'opération, ce qui réduit les risques d'erreur ou de fraude, tout en améliorant la rentabilité grâce à un suivi centralisé des matériaux recyclables et revalorisés.

6.4.2. Plébisciter le réemploi des matériaux de construction et de recyclage

La gestion des déchets du BTP doit commencer dès la conception des bâtiments, en privilégiant des méthodes de production co-responsables. Pour réduire le volume de déchets, le réemploi et l'intégration de matières secondaires de démolition et de recyclage doivent être développés et encouragés dans les opérations de rénovation et de construction. Les résultats de l'étude de l'ADEME sur l'identification des freins et des leviers au réemploi de produits et matériaux de construction peuvent fournir des solutions et arguments utiles dans cette perspective.

Pendant les opérations de démolition, le maître d'ouvrage peut inviter des acteurs de l'économie sociale et solidaire à récupérer des matériaux ou des éléments de construction réutilisables, suivant le modèle des ressourceries.

6.4.3. Initier le recyclage des déchets du BTP (construction, démolition)

En aval des opérations de démolition ou de construction, il est impératif d'orienter systématiquement les déchets non dangereux du BTP vers des filières de valorisation. Alors que certains matériaux présentent une attractivité financière à la revente, tels que les métaux et les pneus, d'autres rencontrent des difficultés à trouver des débouchés économiquement rentables, à l'instar du plâtre et des granulats. La promotion de projets diversifiés visant l'utilisation des matériaux secondaires de construction est essentielle pour le développement des filières de recyclage des déchets non dangereux du BTP.

Par exemple, les pneus peuvent être transformés en chips pour les sous-couches drainantes, en granulés pour les revêtements de sols extérieurs ou encore utilisés dans la construction de bassins. Le plâtre peut être réutilisé dans la fabrication de ciment ou comme litière pour animaux. Les bétons, granulats et matériaux inertes peuvent être broyés et recyclés. Pour promouvoir une meilleure circularité de l'activité économique, les industriels et les entreprises doivent bénéficier d'un soutien des administrations et des pouvoirs publics pour le développement d'une plate-forme territoriale de valorisation.

6.4.4. Réformer la gestion des sols ou matériaux excavés

La gestion des déblais, tels que les matériaux terreux ou alluvionnaires non valorisables, représente un défi pour les entreprises. En dehors du réemploi sur site, les déblais du BTP peuvent être dirigés vers des exutoires légaux tels que le remblaiement de carrières, l'utilisation en aménagement foncier agricole sous certaines conditions ou l'utilisation en technique routière.

Un guide local pour la gestion des terres excavées du BTP devrait être élaboré, s'inspirant de l'approche nationale pour les terres et sols pollués. Ce guide identifiera les exutoires possibles sur le territoire de Saint-Martin pour ce type de déchets, adaptera les outils existants en termes de gestion des déchets et favorisera le réemploi hors site des terres réutilisables, tout en assurant la traçabilité de ces matières inertes.

6.5. FA.24 - Encourager des collaborations en vue de valoriser les déchets organiques et exploiter l'énergie qui en découle

Dans le contexte d'une économie circulaire, une opportunité se présente à Saint-Martin, les activités visant à protéger l'environnement jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pollution des écosystèmes et la diminution de la biodiversité. La Réserve Naturelle nationale de Saint-Martin, qui couvre 3 060 hectares dans la partie nord-est de la collectivité française, occupe une position centrale dans ces préoccupations environnementales. Le territoire est fréquemment exposé à des risques naturels, d'où la nécessité d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Par ailleurs, les échouages de sargasses engendrent des défis à la fois environnementaux, économiques et sanitaires.

La Réserve Naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin engage le territoire à devenir un modèle d'écologie, aussi bien dans la préservation de la biodiversité que dans la qualité de ses sols. Cette transition s'aligne sur l'engagement en faveur d'une alimentation plus durable et saine, comme développé dans les Fiches-Actions 4.4 et 4.5 de l'axe « mieux consommer ».

Afin de valoriser l'ensemble des biomasses du territoire, il est nécessaire de développer et de diversifier les modes de traitement pour répondre au mieux à la demande, que ce soit du broyat, du compost, du digestat, etc. Cette Fiche-Action vise à promouvoir et à développer les pratiques de retour au sol des biomasses et des biodéchets en vue d'un enrichissement naturel des sols cultivés, ainsi que d'une valorisation organique de l'ensemble des biomasses produites localement.

Le PTAEC pourrait s'appuyer sur les retours d'expérience d'un réseau Compost Citoyen, fournissant des informations locales sur la valorisation matérielle et énergétique des biodéchets. Le document final pourrait inclure des actions spécifiques identifiées.

6.5.1. Stimuler et favoriser le traitement organique des biomasses et des biodéchets

Différentes méthodes de traitement des déchets organiques existent et peuvent être adaptées en fonction de la composition et du volume des déchets à traiter :

- Si le tonnage est important et les apports sécurisés, la méthanisation, qui consiste à décomposer et hygiéniser les déchets par fermentation en milieu anaérobie, présente un intérêt double en permettant un retour au sol avec une fertilisation naturelle tout en produisant du biogaz valorisable énergétiquement. Cette méthode s'applique directement aux déchets organiques et à la biomasse provenant des activités économiques telles que les boues de station d'épuration, les boues des industries agroalimentaires, les effluents d'élevage et les bio déchets des gros producteurs professionnels.
- Les pratiques de broyage et de compostage, à la fois pour une valorisation individuelle et industrielle des biodéchets et des déchets verts, sont des procédés plus classiques pour un retour au sol et doivent être consolidés. L'amélioration de ces pratiques passe par la modernisation du site de compostage et l'augmentation des bio-composteurs individuels. En complément, il serait intéressant d'étudier d'autres procédés de « fertilisation » en circuit fermé, comme le Bo Kashi (compost japonais), qui semble mieux adapté à une utilisation en habitat individuel ou collectif.

La gestion des déchets issus de la pêche doit également être améliorée, en collaborant avec les pêcheurs et les poissonniers.

6.

6.5.2. Mettre en lumière les fertilisants issus des biomasses et biodéchets

La valorisation des résidus agricoles est un moyen efficace de réduire les intrants chimiques et d'améliorer la fertilité biologique. Avant toute chose, il convient de mener une étude sur les usages des résidus agricoles et le potentiel de développement et d'optimisation de nouvelles pratiques.

En plus de cela, il est préconisé de certifier les digestats et autres composts destinés à l'épandage et à l'amendement au moyen d'un certificat de qualité spécifiquement adapté au contexte local. Cette certification représente un avantage significatif pour la commercialisation d'engrais naturels régionaux pouvant servir de substitution aux engrais chimique.

6.6. FA.25 - Améliorer l'efficacité de la stratégie de gestion des déchets résiduels et finaux

Dans une perspective de « zéro déchet », le choix de la destination des déchets ultimes revêt une importance cruciale. Cette sélection doit être alignée sur les objectifs définis du PTPGD, évitant ainsi de devenir une source significative de déchets ultimes non valorisables. Cette Fiche-Action expose les étapes essentielles pour guider Saint-Martin vers un statut de territoire « zéro déchet », en développant des synergies entre les filières de traitement et de valorisation, axées sur des procédés multifilières.

6.6.1. Élaborer une stratégie efficace pour le traitement des déchets résiduels

Les déchets résiduels, après les phases amont de tri et de recyclage, devront être traités par valorisation énergétique. Une unité de traitement est en projet au plus près des gisements, avec la possibilité de réinjecter l'énergie produite dans le réseau. Les résidus en sortie de traitement (REFIOM) pourront être temporairement stockés en vue de leur évacuation vers l'Europe. Les mâchefers issus des installations devront être stabilisés avant d'être éventuellement revalorisés, par exemple, en tant que sous-couche routière, comme cela se pratique en France hexagonale.

6.6.2. Garantir une continuité de service pour le stockage des déchets ultimes

Les capacités d'enfouissement de l'installation actuelle de stockage des déchets ultimes (ISDU) sont arrivées quasi à saturation. Il est crucial d'assurer la continuité du service pendant la période de transition vers la valorisation énergétique des déchets résiduels. De plus, une capacité de stockage minimale doit être préservée pour faire face à toute situation de crise.

6.6.3. Améliorer la gestion des déchets dangereux et non traités sur place

À Saint-Martin, il n'existe pas d'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) : la plupart des déchets dangereux sont exportés. Il est nécessaire d'engager une action collective pour garantir et pérenniser les conditions d'exportation des déchets dangereux, en tenant compte des coûts et des contraintes de transport ou d'envisager une issue locale.

7.

7. FICHES-ACTIONS

AXE 1	Ordonner une gouvernance ouverte		
Objectif	Créer une administration de la transition		
Description des actions	<p>Supporter l'auto-organisation des acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces d'échange et de création, notamment des tiers lieux, au plus près de habitants et les différents acteurs économiques • Rassembler différentes initiatives, notamment à travers la création d'un réseau reposant sur des outils numériques et des rencontres physiques. <p>Les comités de transition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vouer les comités de la transition aux grands axes du PTAEC • Etablir un diagnostic des données existantes • Défini un plan pluriannuel d'actions <p>Examiner et guider les accomplissements : le colloque sur la transition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espace de discussion et de réflexion ouvert à tous • Evènement annuel dédié 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Associations, Administrations

7.

GOVERNANCE POLITIQUE

FICHE ACTION N°1.2/2

AXE 1	Ordonner une gouvernance ouverte		
Objectif	Coordonner les politiques publiques		
Description des actions	<p>Coordonner les outils de la transition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un audit des politiques publiques • Créer un indice de circularité • Réunir le conseil de la transition • Utiliser les programmes européens <p>Partager une vision à long terme commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une vision sur 15 ans • Faire intervenir les leviers nationaux à travers de contrat de convergence 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Associations, Administrations

7.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

FICHE ACTION N°1.3/3

AXE 1	Ordonner une gouvernance ouverte		
Objectif	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation efficace		
Description des actions	<p>Compléter le système de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la capacité du territoire à supporter une charge donnée et analyser l'impact environnemental de l'activité économique. • Mettre à jour l'analyse du métabolisme du territoire. • Établir une cartographie des déplacements des flux d'énergie et de matière à l'échelle du territoire. • Apprécier l'état de préservation des environnements. • Élaborer un indicateur mesurant la prospérité de manière durable. <p>Définir et rassembler l'ensemble des données dans les outils d'observation partagés</p> <p>Evaluer les effets des politiques publiques</p>		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Associations, Administrations ADEME, DEAL, Observatoires

7.

COMMUNICATION

FICHE ACTION N°2.1/4

AXE II	Activer les leviers de la transition		
Objectif	Démocratiser l'économie circulaire à Saint-Martin		
Description des actions	<p>Recenser et soutenir les acteurs et les initiatives locale, et recueillir les bonnes pratiques en matière de promotion de l'économie circulaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolider les informations sous formes de base de données en ligne, vidéothèque... • Organisation d'évènement favorisant la diffusion des informations • Rendre la base de données dynamique, participative, et accessible à tous <p>Développer et animer une stratégie de communication territoriale adaptée à chaque public, axée sur la conduite du changement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître l'économie circulaire en la rendant tangible et attrayante • Faire aimer l'économie circulaire en encourageant l'émergence d'ambassadeurs • Faire agir ensemble les acteurs en les incitant à prendre des initiatives 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Associations, Administrations ADEME, Citoyens

7.

COMMUNICATION

FICHE ACTION N°2.2/5

AXE II	Activer les leviers de la transition		
Objectif	Favoriser l'émergence et le développement d'initiatives		
Description des actions	<p>Identifier les défis de la transition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une banque numérique des défis • Aider à la conception de projets • Consigner chaque projet dans des fiches récapitulatives détaillées <p>Favoriser l'apparition de projets par le rapprochement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer et animer des canaux de diffusion, forum de la transition, réseaux sociaux... • Organisation de séance de travail du style « brainstorming », atelier ou encore marathon de programmation • Mettre en place une veille des projets nationaux et internationaux <p>Accompagner la structuration des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et aider les projets en devenir • Proposer des solutions et offrir des outils adaptés au porteur de projet • Apporter un aide au financement et à la mise en œuvre des projets 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, ADEME

7.

FINANCEMENT

FICHE ACTION N°2.3/6

AXE II	Activer les leviers de la transition		
Objectif	Réorienter les aides publiques au service de la transition écologique à Saint-Martin		
Description des actions	<p>Evaluation du système d'aides publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux complets des aides existantes, dans le détail • Vérifier leur application dans le cadre de l'économie circulaire <p>Complément des dispositifs d'aides en faveur de l'économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement de tous les dispositifs privés ou publics • Ajuster les dispositifs existants afin qu'ils répondent au besoin de l'économie circulaire • Créer des nouveaux outils de financement <p>Instauration de « l'éco-conditionnalité » des aides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire disparaître les subventions dommageables à l'environnement • Proposer des aides territoriales en accord avec les critères de l'économie circulaire 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Europe, ADEME

7.

FISCALITE/REGLEMENTATION

FICHE ACTION N°2.4/7

AXE II	Activer les leviers de la transition		
Objectif	Réorienter la fiscalité pour favoriser la transition écologique		
Description des actions	<p>Conduire un audit fiscal écologique à Saint-Martin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la contribution de la fiscalité à l'économie circulaire • Relever les taxes et crédits qui favorisent la transition • Proposer des améliorations aux dispositifs locaux <p>Rendre « verte » la fiscalité locale</p> <p>Positionner Saint-Martin en territoire précurseur de la fiscalité verte</p>		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Administration

7.

COMMUNICATION

FICHE ACTION N°2.5/8

AXE II	Activer les leviers de la transition		
Objectif	Appliquer et adapter la réglementation pour favoriser l'économie circulaire à Saint-Martin		
Description des actions	Consolider la politique de contrôle des frontières en faveur de l'économie circulaire Appliquer le droit d'expérimentation Appliquer, adapter et développer la REP		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Administrations Eco-organismes

AXE III	Produire « durable »		
Objectif	Enrichir la culture et les compétences en économie circulaire		
Description des actions	<p>Développer et animer un réseau des référents de l'économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un réseau diversifié comprenant chefs d'entreprises, représentants d'associations professionnelles, chambres consulaires, syndicats patronaux, salariés et développeurs territoriaux • Élaborer des plans d'actions de sensibilisation et de formation • Sensibiliser et former les référents pour les transformer en coach de la transition. • Cocréer des outils de détection des barrières à la transformation et des outils clés en main pour les dirigeants et les salariés. <p>Donner l'envie et renforcer les compétences des leaders et des employés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner et diffuser des contenus pédagogiques spécifiquement adaptés aux acteurs de l'entreprise, en utilisant des plateformes existantes comme celle du Centre Européen pour l'Efficacité des Ressources (EREK). • Organiser régulièrement des "semaines de l'innovation écologique" avec des interventions telles que des conférences, des ateliers de formation et des événements ouverts au grand public. <p>Engager la formation au service de la transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un inventaire des formations existantes et intégrer de nouveaux modules. • Établir un catalogue exhaustif des formations dédiées à l'économie circulaire. • Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en partenariat avec les réseaux RH, les organismes de formation et les collecteurs de fonds de formation. • Concevoir des programmes adaptés en formation initiale ou continue en fonction des besoins identifiés. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Associations, Rectorat Université des Antilles, Organismes de formation

AXE III	Produire « durable »		
Objectif	Développer l'approvisionnement durable des entreprises		
Description des actions	<p>Promouvoir et inciter les importations de produits certifiés et écoresponsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la transparence en sensibilisant les consommateurs aux impacts environnementaux des importations. • Encourager l'importation de produits distingués par des labels mondialement reconnus, promouvant ainsi des pratiques éthiques et durables. • Éduquer les parties prenantes sur les avantages sociaux et environnementaux des produits certifiés et écoresponsables <p>Rédiger un guide d'achat et d'approvisionnement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un guide d'achat intégrant des critères environnementaux, sociaux et économiques. • Aligner les critères avec les travaux du Haut Conseil à La Commande Publique pour garantir l'engagement durable des fournisseurs. • Diffuser largement le guide auprès des entreprises et les accompagner dans son utilisation <p>Identifier les producteurs locaux de ressources /mettre en valeur l'offre locale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les avantages de l'approvisionnement local en termes de durabilité et d'autosuffisance. • Sensibiliser les services d'achat aux bénéfices des circuits courts "du producteur au consommateur". <p>Renforcer les certifications ou les labels sur les productions durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation de certifications et labels sur les produits durables. • Sensibiliser les entreprises aux avantages d'opter pour des certifications crédibles. • Renforcer la crédibilité des certifications en établissant des niveaux d'exigence adaptés et ambitieux. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, ADEME

AXE III	Produire « durable »		
Objectif	Adapter les méthodes de production		
Description des actions	<p>Assister le diagnostic et la disponibilité des outils d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible le "Resource Efficiency Self-Assessment Tools for SMEs" développé par l'ADEME et le Centre Européen pour l'Efficacité des Ressources (EREK). • Traduire et promouvoir cet instrument par le biais d'une campagne territoriale. • Identifier et recenser toutes les ressources et initiatives d'assistance disponibles à l'échelle régionale, nationale ou européenne. <p>Conscientiser l'écodesign</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des actions collectives pour rassembler les entreprises intéressées par l'écoconception. • Sensibiliser, former et échanger des expériences pour promouvoir les avantages de l'écoconception. • Encourager l'utilisation d'outils d'écoconception via des diagnostics personnalisés et un accompagnement par des designers spécialisés. <p>Accompagner les entreprises dans la transmutation des pratiques de production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme territorial d'accompagnement à l'écoconception, au génie des procédés et aux techniques de production durable. • Déployer le programme en 5 étapes : diagnostic, construction de projet, mise en relation avec des accompagnateurs, aide à la formalisation des demandes de financement, mise en œuvre et suivi. • Solliciter le programme FEDER, en particulier sur les lignes Investissement et prestations intellectuelles des entreprises. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	EUROPE, Chambres professionnelles, ADEME Formations professionnelles

7.

FORMATION CONTINUE ET INITIALE/ RECHERCHE/ RESEAU

FICHE ACTION N°3.4/12

AXE III	Produire « durable »		
Objectif	Mutation des modèles économiques		
Description des actions	<p>Faciliter la transition des entreprises vers des modèles économiques circulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe de travail dédié aux modèles économiques circulaires pour coordonner et promouvoir la transition. • Mettre en place un dispositif régional d'appui à la transformation des modèles économiques avec un réseau d'accompagnement. • Impliquer ce réseau dans l'analyse, l'imagination, les tests, la définition et le déploiement opérationnel de nouveaux modèles économiques 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Entreprises

AXE III	Produire « durable »		
Objectif	Accompagner la conversion des filières		
Description des actions	<p>Elaboration d'une vision collective du futur souhaité avec toutes les parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un atelier prospectif basé sur l'intelligence collective avec les acteurs de la filière. • Définir le périmètre de la filière et réaliser un diagnostic des problématiques et opportunités liées à la transition écologique. • Construire une vision partagée des scénarios potentiels pour l'avenir de la filière. • Désigner un chef de file responsable de l'animation et de la coordination de la démarche. <p>Cartographie des chaînes de valeur pour identifier les points critiques et les réponses possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une cartographie détaillée des maillons de la filière et collecter des données quantitatives sur les flux d'énergie et de matière. • Identifier les acteurs internes et externes influençant la filière. • Établir une matrice d'impact en identifiant les problématiques majeures et recenser les initiatives existantes et les idées émergentes <p>Soutien à l'élaboration d'une feuille de route pour la transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers pour partager le diagnostic, les priorités, les obstacles et les leviers. • Traduire la vision collective en une feuille de route opérationnelle comprenant des objectifs SMART et des actions claires. • Vérifier la compatibilité avec la Feuille de Route de l'Économie Circulaire contextualisée par la DEAL en 2019. <p>Transformation des feuilles de route en contrat de filière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la feuille de route pour discuter avec les partenaires publics en vue de conclure un contrat de filière. • Intégrer le contrat de filière au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). • Définir l'ambition de création de valeur, d'emplois, de transition écologique et énergétique, ainsi que les moyens dédiés à la mise en œuvre du plan d'action. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Associations, Eco-organismes ADEME, DEAL

AXE III	Produire « durable »		
Objectif	Stimuler la collaboration et les interconnexions industrielles		
Description des actions	<p>Générer des alliances entre les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des événements de sensibilisation tels que des conférences, des formations et des ateliers pour encourager les rencontres informelles. • Faciliter la connaissance mutuelle en organisant des ateliers thématiques sur les défis territoriaux. • Utiliser les outils d'animation des "cercles de transition" pour structurer les nouveaux collectifs et élaborer des projets de coopération. <p>Stimuler l'émergence de symbioses industrielles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer une expérimentation dans le cadre du contrat de transition écologique. • Réaliser un diagnostic territorial, identifiant les parties prenantes, les filières existantes et les enjeux. • Mobiliser et sélectionner les participants intéressés par la démarche. • Collecter des données sur les flux d'énergie et de matière pour établir un diagnostic du métabolisme de la zone. • Identifier, évaluer et prioriser les opportunités de collaborations les plus prometteuses. • Accompagner la création des collaborations en levant les obstacles identifiés. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	VROMI, NRPB, Chambres professionnelles, Associations, ADEME Université des Antilles, Organismes de formation

AXE IV

Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin

Objectif

Sensibiliser les ménages et les citoyens à une consommation responsable

Description des actions

Faire connaître les coûts cachés de la consommation

- Campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux mettant en avant l'impact environnemental de la consommation courante.
- Initiatives de sensibilisation à l'impact de la consommation d'eau en bouteille et à la pollution plastique des océans.
- Outils d'auto-évaluation ludiques de l'empreinte écologique de la consommation.

Promouvoir la sobriété et les pratiques du faire soi-même, de réparation et de réutilisation

- Campagnes d'information sur les gestes écocitoyens et la réduction quotidienne de la consommation de ressources.
- Renforcement des dispositifs de diagnostic et d'accompagnement pour la maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie.
- Création d'une maison témoin "zéro déchet" accessible au grand public.
- Promotion des pratiques du DIY (Do It Yourself) et des espaces de production autonomes et collectifs.

Promouvoir l'achat écoresponsable

- Structuration d'une offre de produits co-responsables.
- Production et diffusion de guides d'achats responsables.
- Sensibilisation sur les modes d'achat alternatifs (vente en vrac) et sur l'importance de la durabilité des produits.
- Intégration de produits éco-conçus à prix réduits dans la liste des produits du "bouclier qualité-prix".

Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires

Etat

Collectivité de Saint-Martin

Chambres professionnelles, Associations, ADEME

AXE IV

Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin

Objectif

Organiser l'offre pour orienter l'achat écoresponsable

Description des actions

Développer les circuits courts et les modes d'achats alternatifs

- Promotion des circuits courts (AMAP, ventes sur exploitation, vente directe en ligne, marchés de producteurs).
- Encouragement des achats groupés par des coopératives privées.
- Création d'une cartographie interactive des circuits courts.
- Campagne de promotion pour sensibiliser les consommateurs aux avantages des circuits courts.

Mieux référencer les produits locaux et les produits éco-conçus

- Collaboration avec les acteurs de la distribution pour réduire les emballages.
- Promotion de la commercialisation en vrac.
- Mise en place d'espaces de déballage conformes à la législation en vigueur.
- Sensibilisation des consommateurs sur la réduction des emballages.

Réduire les emballages dans les commerces et la distribution

- Mobilisation des distributeurs et des acteurs de la distribution.
- Partenariats avec les producteurs locaux pour la certification écoresponsable.
- Communication à travers des campagnes de promotion, éco-étiquetage, et cartographie interactive.

Pilotage de l'action/
Acteurs
Partenaires

Etat

Collectivité de Saint-Martin

Chambres professionnelles, Associations, Entreprises locales

AXE IV

Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin

Objectif

Transformer les administrations et circulariser la commande publique

Description des actions

Accompagner les administrations pour limiter la consommation de ressources

- Promotion et formation aux enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire
- Financement d'audits énergie matière par le territoire et l'ADEME
- Création d'administrations sobres, économes, et engagées dans la transition

Inciter la commande publique écologique

- Sensibilisation et accompagnement des administrations sur les principes de la commande publique verte
- Edition et ratification d'une chartre territoriale pour encourager l'intégration de la commande publique verte dans les documents stratégiques.

Renforcer l'éco-conditionnalité de la commande publique locale

- Création d'une cellule mutualisée pour concevoir et déployer une stratégie de commande publique verte
- Travail sur les critères de l'initiative européenne « Green Public Procurement »
- Accompagnement des producteurs dans les démarches de labellisation pour faciliter leur accès à la commande publique.

Pilotage de l'action/
Acteurs
Partenaires

Etat

Collectivité de Saint-Martin

Administrations

AXE IV

Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin

Objectif

Réduire les pertes alimentaires

Description des actions

Communiquer et sensibiliser sur le gaspillage alimentaire

- Programme de sensibilisation et communication adapté à différents publics (producteurs, restauration collective, grand public).
- Formations pour les professionnels et le grand public sur la préparation de repas à partir d'aliments invendus.
- Charte d'engagement pour les professionnels de la restauration collective définissant les actions pour limiter le gaspillage alimentaire.

Développer un marché alimentaire alternatif des invendus

- Facilitation de la mise en réseau des détenteurs d'invendus et création de partenariats.
- Soutien aux initiatives locales pour le déstockage des denrées alimentaires.
- Encouragement du don des surplus alimentaires des restaurations collectives aux associations caritatives.
- Promotion d'outils numériques (applications de revente d'invendus).
- Actions de sensibilisation pour la transformation des invendus chez les professionnels de l'agroalimentaire.
- Programme d'intégration des produits non calibrés en grandes surfaces.
- Promotion systématique des doggy-bags dans les services de restauration.

Pilotage de l'action/
Acteurs
Partenaires

Etat

Collectivité de Saint-Martin

Chambres professionnelles, Associations, Entreprises locales
ADEME, Hôtellerie & Restauration

AXE IV

Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin

Objectif

Développer les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi « 3 R »

Description des actions

Renforcer l'apparition, la reconnaissance, et la robustesse des projets innovants

- Élaboration d'annuaires et de guides en ligne pour la réparation et le réemploi.
- Développement de plans d'actions annuels en concertation avec les acteurs locaux.
- Mise en place d'un dispositif d'ingénierie de projet pour soutenir et consolider les initiatives existantes et nouvelles.

Optimiser l'approvisionnement en matières premières afin de promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation.

- Démarche de design de services en collaboration avec les usagers pour concevoir un système de collecte et de mise à disposition des matériaux.
- Exploration de différentes formes telles que les plateformes de collecte et de ressourcerie en réseau, les "boîtes à dons" en espaces publics, et les caissons "seconde vie" dans les déchèteries.
- Étude de la consigne solidaire des bouteilles avec le développement d'outils incitatifs à la consigne sur l'ensemble du territoire

Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires

Etat

Collectivité de Saint-Martin

Chambres professionnelles, Associations, Entreprises locales, ADEME

AXE V	Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin		
Objectif	Optimiser et organiser la gestion à l'échelle locale		
Description des actions	<p>Organisation et dynamisation d'un programme territorial visant la prévention des déchets et la promotion du tri et de la valorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination par la Collectivité d'un programme territorial de prévention, en collaboration avec les acteurs locaux. • Présentation des gestes de tri à travers des guides descriptifs pour différents modes de collecte. • Campagnes de communication ciblées pour sensibiliser la population aux gestes de tri et aux enjeux environnementaux. • Organisation de visites guidées des centres de traitement pour une meilleure compréhension du parcours des déchets. <p>Optimiser et simplifier les méthodes de tri des matériaux recyclables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation de responsables des déchets dans les habitations collectives pour sensibiliser les résidents. • Promotion du tri à la source des recyclables secs dans les espaces publics, commerces et sites touristiques. • Engagement de la Collectivité vers un mode de fonctionnement "zéro déchet" avec des ambassadeurs du tri et des équipements adéquats. • Encouragement de designs ludiques pour les bacs de tri afin de faciliter l'acceptation des consignes <p>Encourager, promouvoir et appuyer la gestion locale des bio déchets et des déchets verts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des alternatives de tri et de traitement des biodéchets au niveau des habitations et des entreprises. • Mise en œuvre d'une réglementation territoriale de gestion de proximité pour les biodéchets. • Promotion des pratiques de proximité pour les déchets verts, avec un objectif d'étendre la couverture en bio-composteurs. • Accompagnement et financement des solutions de traitement des biodéchets en milieu professionnel. • Formation du personnel de cuisine aux gestes de tri spécifiques à leur fonction. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Associations, Entreprises locales ADEME, Hôtellerie & Restauration

AXE V	Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin		
Objectif	Ajuster et améliorer le processus de ramassage des déchets		
Description des actions	<p>Renforcer la collecte des déchets en porte à porte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation des services, adaptation de la fréquence, optimisation des circuits, mutualisation des déchets. • Réduction du nombre de passages pour la collecte des déchets résiduels et augmentation de la collecte des recyclables. • Promotion de la collecte séparée des divers flux de déchets recyclables pour simplifier le tri à la source. <p>Changer la collecte des encombrants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'un service de collecte des déchets à la demande via une ligne téléphonique, un site ou une application numérique. • Recherche de solutions alternatives à la collecte des encombrants au moyen d'un grappin pour préserver la qualité des matériaux. <p>Mettre en place de meilleurs dispositifs de dépôt et de réception des déchets, tant publics que privés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de déchèteries pour atteindre un maillage optimal (1 déchèterie pour 10 000 habitants). • Harmonisation des règles d'accueil en déchèterie sur l'ensemble du territoire. • Anticipation des besoins en points d'apports volontaires et en équipements de regroupement. • Implication des professionnels des filières REP avec une communication continue et un déploiement massif de points de collecte. • Élargissement du principe de la REP. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Entreprises locales, ADEME

AXE V	Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin		
Objectif	Favoriser le développement des circuits locaux de recyclage		
Description des actions	<p>Organiser les filières de recyclage locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moderniser et augmenter les capacités des centres de valorisation pour stabiliser l'approvisionnement. • Évaluer l'approvisionnement en termes de compétitivité, empreinte carbone, et consommation d'énergie. • Accompagner le déploiement d'unités de recyclage locales avec une vision technologique, économique, et sociale. • Promouvoir la valorisation des matières secondaires dans les filières industrielles locales, impliquant les secteurs agroalimentaires et de la construction. • Encourager l'acceptation des matériaux recyclés par les industriels locaux. <p>Connaitre les marchés secondaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les marchés existants pour les matériaux recyclables. • Communiquer sur les marchés des matières premières secondaires, mettant en avant l'offre, la demande, et l'évolution des prix. • Aider les entreprises à identifier les débouchés potentiels et évaluer les coûts de revient sur le marché international. <p>Expérimenter le recyclage des déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régénérer les huiles minérales usagées, avec un processus dédié de régénération. • Expérimenter la décantation des huiles alimentaires usagées pour la production de savon, huiles de décoffrage, etc. • Reconvertir les batteries de voiture pour le stockage énergétique en habitat. • Explorer de nouvelles voies de valorisation pour les déchets dangereux en collaborant avec des acteurs locaux. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Entreprises locales, ADEME

AXE V	Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin		
Objectif	Améliorer la gestion et le traitement des déchets issus du secteur de la construction		
Description des actions	<p>Optimiser la gestion des déchets dans les marchés publics de BTP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un lot spécifique dédié à la gestion des déchets dans les marchés publics de BTP. • Respecter les exigences réglementaires telles que les SOSED, diagnostics déchets, et bordereaux de suivi. • Désigner une entreprise responsable pour superviser les déchets tout au long de l'opération, améliorant la rentabilité et réduisant les risques d'erreur ou de fraude. <p>Plébisciter le réemploi des matériaux de construction et de recyclage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des méthodes de production co-responsables dès la conception des bâtiments. • Encourager le réemploi et l'intégration de matières secondaires dans les opérations de rénovation et de construction. • Utiliser les résultats de l'étude de l'ADEME sur le réemploi des produits et matériaux de construction comme base d'argumentation. • Inviter des acteurs de l'économie sociale et solidaire à récupérer des matériaux réutilisables pendant les opérations de démolition. <p>Initier le recyclage des déchets du BTP (construction et démolition)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orienter systématiquement les déchets non dangereux vers des filières de valorisation et de recyclage. • Promouvoir des projets diversifiés pour utiliser les matériaux secondaires de construction. • Soutenir les industriels et les entreprises dans le développement de plateformes de valorisation <p>Reformer la gestion des sols et matériaux excavés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un guide local pour la gestion des terres excavées du BTP, basé sur l'approche nationale pour les terres polluées. • Identifier les exutoires possibles en local pour les déblais du BTP. • Adapter les outils de gestion des déchets existants et favoriser le réemploi hors site des terres réutilisables. • Assurer la traçabilité des matières inertes. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Entreprises locales, Filière BTP, ADEME

7.

INFRASTRUCTURES/COMMUNICATION/FORMATION

FICHE ACTION N°5.5/24

AXE V	Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin		
Objectif	Encourager des collaboration en vue de valoriser les déchets organiques et exploiter l'énergie qui en découle		
Description des actions	<p>Stimuler le traitement des biomasses et des biodéchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la valorisation pour décomposer les déchets organiques, produisant du biogaz valorisable énergétiquement. • Promouvoir les pratiques de broyage et de compostage pour le retour au sol des biodéchets individuels et industriels. • Moderniser les sites de compostage et augmenter les bio-composteurs individuels. • Étudier des procédés alternatifs tels que le Bo Kashi pour une utilisation en habitat individuel ou collectif. • Améliorer la gestion des déchets issus de la pêche en collaborant avec les pêcheurs et les poissonniers. <p>Mettre en lumière les fertilisants issus des biomasses et bio déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude sur les usages des résidus agricoles pour optimiser les pratiques. • Certifier les digestats et composts destinés à l'épandage et à l'amendement avec un certificat de qualité adapté au contexte local. • Promouvoir la commercialisation d'engrais naturels régionaux certifiés, en substitution aux engrais chimiques. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	Chambres professionnelles, Entreprises locales, ADEME

AXE V	Orientations pour une consommation responsable à Saint-Martin		
Objectif	Améliorer l'efficacité de la stratégie de gestion des déchets résiduels et finaux		
Description des actions	<p>Elaborer une stratégie efficace pour le traitement des déchets résiduels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la construction de l'unité de traitement pour les déchets résiduels. • Réinjecter l'énergie produite dans le réseau. • Temporairement stocker les résidus (REFIOM) en vue de leur évacuation vers l'Europe. • Stabiliser les mâchefers pour une éventuelle revalorisation (sous-couche routière). <p>Garantir une continuité de service pour le stockage des déchets ultimes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la continuité du service pendant la transition vers la valorisation énergétique. • Prévoir une capacité minimale de stockage pour les situations de crise. <p>Améliorer la gestion des déchets dangereux et non traités sur place</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer collectivement pour garantir les conditions d'exportation des déchets dangereux ou développer leur issue locale. • Prendre en compte les coûts et les contraintes de transport dans les solutions envisagées. <p>Mener un programme d'excavation des cellules des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximiser la valorisation des déchets enfouis. • Dépolluer les sols et les nappes phréatiques. • Respecter les aspects réglementaires lors de l'exécution du programme. 		
Pilotage de l'action/Acteurs Partenaires	Etat	Collectivité de Saint-Martin	ADEME, DEAL